

RAPPORT ANNUEL 2016



Attention

WORKSAFE
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Travail sécuritaire NB RAPPORT ANNUEL 2016

PUBLIÉ PAR :

Travail sécuritaire NB

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9
Canada

travailsecuritairenb.ca

1 800 222-9775

Photo de la page couverture (dans l'ordre habituel) :
Judy Duplisea, agente d'indemnisation;
Roberto Sgrosso, hygiéniste du travail;
Yvon Collette, partenaire d'affaires en ressources humaines;
et Jolene Maguire, généraliste en ressources humaines.

Note aux lecteurs et aux lectrices

Le texte s'adresse également aux
femmes et aux hommes. Pour en faciliter
la lecture, il a été rédigé au masculin.

Mai 2017

ISBN 978-1-927420-12-6
ISSN 1710-1212

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Attention

WORKSAFE
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

Travail sécuritaire NB | RAPPORT ANNUEL 2016



TABLE DES MATIÈRES

Qui nous sommes	2
Faits en bref	3
Message du président et chef de la direction par intérim	4

BUTS

Sécurité	6
Service	12
Durabilité	15
Engagement des employés	17
Gérance	19
Appui	21

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation consolidés 2016	26
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	33
Énoncé d'opinion	34
Rapport des vérificateurs indépendants	35
États financiers consolidés	36
États financiers consolidés historiques pour les cinq derniers exercices	62

Jolene Maguire
Généraliste en ressources humaines
Saint John

QUI NOUS SOMMES

Travail sécuritaire NB est engagé à promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick. Bien que sa priorité soit la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, il offre des services de réadaptation complets et des prestations d'indemnisation justes lorsque ces blessures ou maladies surviennent.

Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne chargée de veiller à la mise en œuvre et à l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*; de la *Loi sur les accidents du travail*; de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*; et de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

VISION

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Travail sécuritaire NB est un partenaire dans la promotion d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et offre de façon efficace des services de qualité et l'application impartiale des lois.

VALEURS

Respect

Traiter tout le monde avec respect, soit les travailleurs, leur famille, les employeurs, les intervenants et nos collègues.

Sécurité

Protéger avec ardeur la sécurité de nos clients et collègues.

Services bienveillants

Créer une expérience de service exceptionnelle en traitant les clients avec gentillesse et en se souciant de leur bien-être.

Travail d'équipe

Optimiser l'expérience de service par le biais de la collaboration et en tirant parti des compétences uniques de chacun des membres.

Reddition de comptes

Adopter des processus fondés sur les preuves, faire part des résultats, et communiquer de façon honnête et transparente.

Excellence

Aspirer à l'exécution parfaite, sans jamais prendre de raccourcis au détriment de la qualité.

Intégrité

Démontrer les normes les plus élevées de professionnalisme, d'éthique et de responsabilité personnelle.

Innovation

Transformer la façon dont nous travaillons, en nous inspirant mutuellement pour nous améliorer sans cesse et encourager nos collègues à faire part d'idées créatives.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Tim Petersen¹
Président et chef de la direction par intérim



Gerard M. Adams²
Président et chef de la direction



Dorine Pirie
Présidente du conseil d'administration



François M. Angers³
Vice-président du conseil d'administration

Membres représentant les travailleurs



Michèle Caron
Cocagne



Hector Losier
Fredericton



James E. A. Stanley
Saint John



Maureen Wallace
Riverview

Membres représentant les employeurs



David Ellis
New Maryland



Judith Lane
Kingston



Lucien Sonier
Caraquet



Julie Marr⁴
Quispamsis

1. Nommé le 31 octobre 2016
2. Mandat a pris fin le 28 février 2017
3. Mandat a pris fin le 23 septembre 2016
4. Nommée le 27 janvier 2016

FAITS EN BREF – 2016

	2016
Nombre d'employeurs cotisés	14 587
Taux de cotisation moyen provisoire	1,11 \$
Nombre de réclamations créées (peut comprendre les réclamations sans demande de prestations)	22 939
Réclamations acceptées	10 467
Réclamations avec interruption de travail (au moins un jour)	5 698
Réclamations sans interruption de travail	4 769
Réclamations refusées	524
Aucune réclamation ou en attente d'autres renseignements	11 413
Salaire assurable maximum	61 800 \$
Nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail	57,4
Païement moyen par réclamation	5 352 \$
Jours de travail moyens écoulés entre la déclaration de la blessure et le premier paiement	25,4
Nombre d'inspections des lieux de travail	9 180
Nombre d'ordres donnés (infractions à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>)	8 746
Nombre d'enquêtes sur des accidents graves ¹	94
Toutes les autres enquêtes sur des accidents ²	504
Nombre d'accidents mortels ³	18
Frais d'administration – sans compter les employeurs tenus personnellement responsables, et Santé et sécurité au travail (en milliers)	29 114 \$
Frais d'administration – Santé et sécurité au travail (en milliers)	11 271 \$
Revenu des cotisations (en milliers)	97 273 \$
Total du revenu tiré des cotisations (en milliers)	212 677 \$
Frais engagés au titre des réclamations pendant l'exercice courant (en milliers)	186 775 \$
Païements effectués au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (en milliers)	189 042 \$
Frais engagés au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (en milliers)	376 767 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs cotisés (en milliers)	1 169 405 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs tenus personnellement responsables (en milliers)	231 424 \$
Salaires assurables (en milliers)	8 843 000 \$
Taux de rendement du marché du portefeuille	9,16 %

1. Comprend les accidents mortels, les fractures (sauf les doigts et les orteils) et toute autre blessure nécessitant une admission à l'hôpital (amputations, brûlures, etc.).

2. Toutes les autres enquêtes sur des accidents effectuées par un agent de santé et de sécurité (y compris les doigts et les orteils).

3. De ces accidents mortels, 16 ont été acceptés en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* et 2 en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Un total de 10 découlaient d'accidents qui se sont produits en 2016 tandis que 8 autres décès découlaient d'une blessure ou d'une maladie professionnelle survenue avant 2016.

Remarque : Reflète des données au 31 décembre 2016.

Megan Meier
Opératrice du réseau d'aide aux usagers
Saint John



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM

Le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick a fait face à un grand nombre de défis et d'occasions depuis qu'il a été établi en 1918. L'année 2016 ne fait pas exception.

L'année en a été une de transition. Certains changements ont nécessité des décisions difficiles, tandis que d'autres ont permis d'apporter du renouveau dans un régime centenaire.

Après plusieurs années successives de stabilité relative, nous avons constaté en 2016 que certaines tendances qui existaient depuis longtemps avaient commencé à changer. Le nombre de réclamations a augmenté rapidement, soit d'environ 2 % par mois, et nos employés ont ressenti une très forte pression pour continuer à offrir d'excellents services aux clients. L'excellence du service est un élément qui nous importe beaucoup. Le taux de blessures, qui était parmi l'un des plus bas au Canada, a légèrement augmenté. De plus, les coûts de réclamation ont augmenté de près de 30 % en raison de divers facteurs.

Devant un tel contexte, on a dû prendre des décisions importantes.

Le taux de cotisation moyen de 2016 est demeuré 1,11 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables. Ce taux est le deuxième plus bas au Canada. Les employeurs de la province ont connu des taux peu élevés par le passé grâce en partie à d'importants rabais ces quelques dernières années. Lorsque le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB dépasse la cible établie, il faut réduire les taux de cotisation, et ce, selon ses politiques. Par exemple, le taux de 2016 comprenait un rabais de 0,43 \$. Cependant, étant donné le nouveau paysage économique, nous devons modifier les taux pour mieux refléter les coûts réels actuels des accidents et des blessures.

En 2016, le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a modifié des aspects clés de son orientation stratégique afin de transmettre un message clair à tous les intervenants : les clients sont notre priorité. C'est pour eux que nous voulons assurer l'excellence en matière de service. Qu'ils soient des travailleurs ou des employeurs, nous devons leur offrir les meilleurs services possibles, et ce, chaque fois.

Nous sommes dans la bonne voie. Le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB est un parfait exemple. Il a reçu un agrément de trois ans de la Commission on Accreditation of Rehabilitation Facilities (CARF) International, qui a souligné ses services aux clients exceptionnels afin d'aider les travailleurs à retourner au travail de façon sécuritaire après une blessure. Cependant, nous voulons être un chef de file en matière d'excellence du service. Nous avons donc adopté de nouveaux buts en matière d'appui et de service, lesquels sont centrés sur les clients. Nous avons également adopté une nouvelle valeur fondamentale, soit « le client est la priorité », ainsi que cinq valeurs qui sont essentielles pour créer une culture d'excellence en matière de service (voir les pages 12 et 13). De plus, nous avons retenu les services d'une entreprise pour nous aider à élaborer un plan axé sur l'excellence du service.

Une façon d'améliorer l'expérience de service est en comprenant mieux les priorités et les avis de nos intervenants. Nous pouvons y arriver en renforçant nos partenariats avec eux, ce que nous avons continué à faire en 2016.

Plusieurs de nos partenariats avaient pour but de rendre les lieux de travail de la province plus sécuritaires. Par exemple, nous avons lancé une application mobile primée en février dernier après que nos partenaires de l'industrie de la construction nous ont dit qu'ils voulaient obtenir des renseignements facilement et rapidement pour les aider à faire leur travail en toute sécurité. Nous avons lancé le projet pilote « Leadership en sécurité » auprès de huit employeurs néo-brunswickois afin de les aider à renforcer leur culture de sécurité et de réduire les blessures subies au travail. Pour faire suite à notre initiative de collecte sécuritaire de déchets de 2015, nous avons lancé une campagne publique pour aider les propriétaires de maison à préparer les déchets de façon sécuritaire avant de les mettre au trottoir. De plus, nous avons appuyé le Groupe de travail sur la prévention de la violence en milieu de travail dans les foyers de soins, qui a élaboré une trousse pour renforcer le message que la violence est un risque auquel aucun travailleur ne devrait faire face. Nous avons également établi un partenariat avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail afin d'élaborer des outils éducatifs pour nos intervenants, et avons travaillé avec divers partenaires afin d'élargir les Journées Sécurijour^{MD}, que nous accueillons depuis dix ans afin d'éduquer les élèves de la province sur la sécurité. Vous pourrez en apprendre davantage au sujet de ces initiatives et d'autres dans les pages qui suivent.

Nous avons aussi consulté les intervenants sur les façons d'améliorer nos programmes et politiques afin d'orienter nos décisions. Puisque les coûts liés à la perte d'audition due au bruit ont atteint 13 millions de dollars en 2015, nous avons invité les fournisseurs d'appareils auditifs de la province à nous faire part de leurs commentaires sur les modifications proposées à notre programme d'appareils auditifs. Nous avons continué à demander aux intervenants de faire des commentaires lors de l'examen de politiques par le biais de notre site Web et de la Conférence sur la santé et la sécurité 2016. Nous avons communiqué périodiquement avec le Comité consultatif des travailleurs blessés, et avons organisé des réunions avec les employeurs et les travailleurs dans l'ensemble de la province pour discuter du processus d'établissement des taux.

Nous avons également travaillé avec le nouveau Tribunal d'appel des accidents au travail, qui est un tribunal indépendant, en vue d'établir un continuum de service qui répondrait à la fois aux besoins des travailleurs et des employeurs. Depuis sa création, le régime d'indemnisation a toujours prévu un processus d'appel pour les travailleurs, les personnes à leur charge et les employeurs qui n'étaient pas d'accord avec une décision prise sur une réclamation, et nous continuons à considérer le Tribunal comme une partie importante du régime. De plus, le Bureau de résolution de problèmes a été créé en 2016 afin d'aider les clients qui ne sont pas d'accord avec une décision sur une réclamation ou qui ne sont pas satisfaits d'un service de Travail sécuritaire NB.

Nous avons continué à travailler avec le gouvernement provincial afin de rendre la législation plus claire. La phase II de l'examen de la législation régissant l'indemnisation des travailleurs se penchait sur notre structure de gouvernance; les services des défenseurs des travailleurs et des employeurs; et l'article 38 (prestations) de la *Loi sur les accidents du travail*. En décembre, le gouvernement a adopté le projet de loi 15 (*Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*), lequel portait sur des questions qui traitent de la gouvernance et clarifiait des questions sur les rentes dans des décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail. Il touchait également les ententes relatives aux placements.

Nous vivons à une époque de changements, mais notre engagement est immuable. Nous sommes toujours fidèles aux principes de Meredith, ainsi qu'à notre vision et mission. C'est pourquoi nous devons continuer à nous adapter et à évoluer. Nous devons considérer ces changements non comme des défis, mais comme des occasions. Les progrès découlent des changements, et les réalisations présentées dans le présent rapport en témoignent.

J'ai hâte de relever les défis que nous réserve l'avenir. Nous nous adapterons au changement tout en améliorant nos services, en travaillant avec nos intervenants afin d'assurer la durabilité du régime et en rendant les lieux de travail de la province plus sécuritaires.

Le président et chef de la direction par intérim,

Tim Petersen

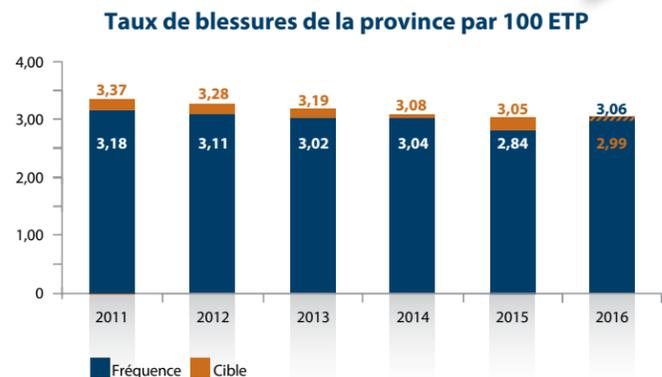
BUT : SÉCURITÉ

Nous adopterons des mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire qui donnera lieu à une réduction du nombre de blessures subies au travail.

CIBLE 1 : Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Le taux estimatif de blessures subies au travail pour les lieux de travail néo-brunswickois en 2016 était de 3,06 par 100 ETP, soit un taux supérieur à la cible de 2,99 pour 2016. Bien que nous n'ayons pas atteint notre cible pour 2016, il s'agissait de la première augmentation du taux de blessures en huit ans par rapport à l'exercice antérieur. Le taux de blessures de 2015, qui était l'un des plus bas au Canada, était un facteur déterminant qui a fait baisser la cible pour 2016.

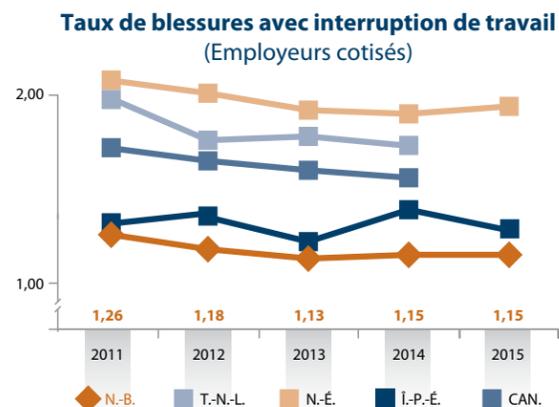
Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.



CIBLE 2 : Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail* par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada et à celle du Canada atlantique.

Le taux de blessures entraînant une interruption de travail de 1,15 au Nouveau-Brunswick demeure inférieur à la moyenne nationale de 1,51 selon l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (données de 2015) et à la moyenne du Canada atlantique de 1,52.

*Interruption de travail = au moins une journée d'absence du travail

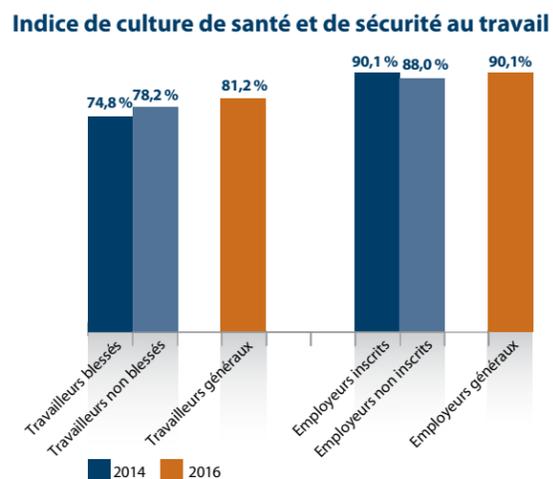


CIBLE 3 : Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera égal ou supérieur à la moyenne pour la dernière année.

En 2016, nous avons mené un sondage auprès d'un échantillon de travailleurs et d'employeurs généraux choisis au hasard afin de déterminer le pourcentage d'entre eux qui croyaient que leur lieu de travail avait une culture de travail sécuritaire.

Pour aider Travail sécuritaire NB à atteindre le but en matière de sécurité, le conseil d'administration a affecté des ressources aux stratégies suivantes :

- Promouvoir des normes de sécurité au Nouveau-Brunswick.
- Cibler les industries à risque élevé.
- Établir des interventions intensives au niveau des entreprises.
- Créer une culture de travail sécuritaire par le biais des jeunes, de l'éducation et du marketing social.
- Orienter les activités de prévention en fonction de la nature des blessures.



Shauna Brennan
Ergothérapeute
Grand Bay-Westfield

Lancement d'une application mobile primée

Travail sécuritaire NB a présenté sa première application en 2016, permettant aux travailleurs et aux employeurs d'avoir rapidement et facilement accès à des renseignements sur la sécurité.

Grâce à l'application pour appareils mobiles, le Guide sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail est à la portée de tous. Le guide est un portail en ligne qui compte plus de 40 sujets avec des liens menant à des ressources, y compris des photos, des illustrations, de la législation, des avis de danger-alerte et des exposés sur la sécurité.

En juillet, le Guide et l'application ont remporté le premier prix dans la catégorie des sites Web au concours de communications de l'American Association of State Compensation Insurance Funds.

Travail sécuritaire NB, de concert avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, a élaboré le portail et l'application quand les membres de l'industrie de la construction lui ont dit qu'ils devaient obtenir des renseignements facilement et rapidement pour les aider à faire leur travail en toute sécurité. Il n'est pas réaliste pour eux de transporter de gros livres pour avoir des renseignements sur la sécurité à portée de la main.

Au début, nous avons élaboré le Guide pour satisfaire aux besoins de l'industrie de la construction, mais il est vite devenu un outil utile pour tous les employeurs et travailleurs de la province. Le portail et l'application représentent un outil pratique pour la plupart des lieux de travail puisqu'ils abordent des sujets comme le stress dû à la chaleur et au froid; les inspections du lieu de travail; le travail solitaire; les échelles; et le bruit.

Nous avons d'abord lancé le portail en 2015, mais nous sommes allés encore plus loin. En février 2016, pour que le Guide soit encore plus accessible, nous avons présenté l'application mobile pour les appareils iPhone et Android.

« L'application permet d'obtenir un aperçu d'un sujet et de faire des recherches plus approfondies relativement à la législation, au besoin. Elle offre aussi des ressources additionnelles qui peuvent être mises en œuvre immédiatement », a indiqué le directeur de la sécurité de J.D. Irving, Limited, Darrell Nickerson. « Voilà une solution simple et facile à utiliser qui réduit le temps et les efforts nécessaires pour effectuer des recherches sur les différents sujets. J'utilise le Guide souvent et j'encourage d'autres professionnels de la sécurité à en faire autant. »

Usage

Application du Guide

De février à décembre 2016
Appareils Android : 9 992
Appareils iPhone : 3 079

Portail du Guide

De janvier à décembre 2016
Français : 5 230
Anglais : 15 129

Une vision de lieux de travail sécuritaires : Travail sécuritaire NB et l'Institut national canadien pour les aveugles

Travail sécuritaire NB est heureux d'appuyer les initiatives de prévention de l'Institut national canadien pour les aveugles depuis les dernières années. Il a aidé l'Institut à lancer une première tournée sur la sécurité oculaire en septembre 2016 dans le cadre de son programme de sécurité oculaire pour le Canada atlantique. Le programme vise à prévenir les blessures dévastatrices aux yeux, et il cible les entreprises, les

professionnels de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que les travailleurs de première ligne dans les industries qui comportent un risque élevé de blessures aux yeux.

La tournée reflétait l'orientation stratégique de Travail sécuritaire NB à l'égard de la création d'une culture de sécurité au travail chez les jeunes travailleurs. Elle ciblait les travailleurs âgés entre 15 et 24 ans qui fréquentaient des établissements postsecondaires francophones et anglophones de la province, et avait pour but de créer une culture de sécurité oculaire chez nos futurs travailleurs. Avec l'appui de Travail sécuritaire NB, l'Institut a présenté une série d'ateliers interactifs de 60 minutes sur la sécurité oculaire. Les ateliers avaient pour but d'encourager les participants à adopter des pratiques de sécurité oculaire et à porter des lunettes de sécurité bien ajustées au travail, à l'école, à la maison et dans les loisirs.

La tournée au Nouveau-Brunswick était la plus grande dans les Maritimes. Elle comptait 22 ateliers, auxquels 1 579 étudiants universitaires et collégiaux ont participé. Il s'agissait d'étudiants dans 12 domaines comportant un risque élevé de blessures aux yeux, notamment les domaines de la construction, des soins de santé, des services ainsi que des mines, du pétrole et du gaz. Les séances ont eu lieu à l'automne au New Brunswick Community College, au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et à l'Université du Nouveau-Brunswick, soit dans les régions de Moncton, Miramichi, Woodstock, St. Andrews, Saint John, Fredericton, Bathurst, Caraquet, Campbellton et Grand-Sault. Les commentaires que nous avons reçus après les séances étaient positifs. De plus, les étudiants se sont engagés à prévenir les blessures aux yeux, et étaient reconnaissants de recevoir des renseignements pratiques pour prévenir des blessures.

Investissement dans les inspections

Dans le cadre de ses efforts continus pour aider les employeurs à créer des milieux de travail sains et sécuritaires pour les Néo-Brunswickois, Travail sécuritaire NB a embauché d'autres agents de santé et de sécurité. Il a également affecté des ressources afin d'augmenter sa présence dans les lieux de travail, et d'offrir plus d'appui aux employeurs et aux travailleurs de la province. L'investissement ciblait trois secteurs clés :

Construction résidentielle

Construction résidentielle

Construction résidentielle : En avril 2016, Travail sécuritaire NB a affecté des ressources en vue d'augmenter le nombre de visites aux chantiers de construction résidentielle afin d'éduquer les travailleurs et les

employeurs sur les règlements qui s'appliquent aux chantiers ainsi qu'à effectuer des inspections de santé et de sécurité. Les agents de santé et de sécurité ont concentré leurs efforts sur les nouvelles constructions et les rénovations extérieures, comme les projets de couvertures et de parement.

Les inspections ont porté sur six aspects importants de la sécurité dans les industries de la construction, soit la

protection contre les chutes, l'équipement de protection individuelle, les plates-formes de travail, les échelles, les ouvertures et l'équipement de sécurité. En 2016, les agents ont mené 624 inspections à 285 chantiers de construction résidentielle et ont donné 719 ordres. Selon nos agents, 96 % des lieux de travail ont respecté l'ordre au moment de l'inspection initiale ou de la visite de suivi.

Les agents ont également présenté des exposés sur la sécurité à des travailleurs, et ont rencontré des chapitres du Nouveau-Brunswick de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations afin d'établir une relation plus solide avec l'industrie. L'initiative se poursuivra en 2017. De plus, les agents ont rédigé le *Guide sur la sécurité liée à la construction résidentielle 2017*, qui sera distribué aux constructeurs d'habitations et aux entrepreneurs en couverture de l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

« Dans notre première année, nous voyons déjà une amélioration de la culture de sécurité aux chantiers de construction résidentielle », a indiqué le directeur adjoint de la Région du Sud-ouest de Travail sécuritaire NB, Dino Scichilone. « Nos agents de santé et de sécurité en construction résidentielle ont remarqué que les travailleurs se conforment davantage aux exigences en matière d'équipement de protection contre les chutes, de casque protecteur et de chaussures de protection. »

Portée étendue



Portée étendue : Nous avons augmenté notre présence et notre appui pour les employeurs d'industries qui comportent des risques de blessures plus élevés et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection récente. En 2016, nous avons effectué 478 inspections à 201 lieux de travail afin d'évaluer la conformité aux exigences relatives à la formation et à l'orientation des nouveaux employés; à la déclaration d'incidents; aux comités mixtes d'hygiène et de sécurité; aux inspections de lieux de travail; et aux politiques de sécurité. Les agents ont donné 504 ordres à 133 lieux de travail, et 83 % ont respecté les ordres au moment de l'inspection initiale ou de la visite de suivi.

Inspections après les heures de travail



Inspections après les heures normales de travail : Nous avons également effectué des inspections de lieux de travail dont les activités se poursuivaient après les heures de travail typiques de 9 à 17 heures. En 2016,

nous avons effectué 224 inspections après les heures normales à 100 lieux de travail, y compris des ateliers d'usinage; des usines de fabrication; des usines de transformation d'aliments et de boissons; des mines; des scieries; et des exploitations forestières. Nos agents ont donné 144 ordres à 39 lieux de travail. De ce nombre, 92 % ont respecté l'ordre au moment de l'inspection initiale ou de la visite de suivi.

Investissement dans le leadership en sécurité

Il faut faire plus que se conformer aux lois et aux règlements pour améliorer la sécurité au travail. Nous devons favoriser une culture de sécurité au Nouveau-Brunswick, une culture qui est présente au travail et dans les activités quotidiennes, et qui continue de s'améliorer.

« Tous les Néo-Brunswickois méritent de rentrer à la maison sains et saufs après le travail », a indiqué la directrice du Service de l'élaboration et de l'évaluation de programmes de Travail sécuritaire NB, Barb Keir. Une bonne culture de sécurité est un moyen d'atteindre ce but, mais il faut d'abord assurer un leadership solide.

« Le leadership en sécurité fait plus qu'améliorer les résultats en matière de sécurité. Il présente également d'autres avantages pour les entreprises du Nouveau-Brunswick. Des preuves indiquent qu'il a aussi un effet sur la qualité, la productivité, l'absentéisme, la satisfaction des employés et le roulement du personnel.

Dans le cadre de son investissement en santé et en sécurité au travail, Travail sécuritaire NB a investi dans deux initiatives de leadership en sécurité en 2016 :

- Il a lancé un programme pilote de leadership en sécurité, auquel huit entreprises du Nouveau-Brunswick ont participé. Ces dernières ont rempli des questionnaires pour déterminer leur culture de

Travail sécuritaire NB rend hommage à Moosehead Breweries Limited pour son leadership en santé et en sécurité

Moosehead Breweries a un mantra. Les membres de la direction favorisent une culture selon laquelle faire la bonne chose est la norme, que ce soit dans le cadre de la mise au point de produits, des stratégies ou de la sécurité. Ils appellent cette approche *The Moosehead Way*.

Il s'agit bien plus que de simples mots, et le bon rendement de l'entreprise en santé et en sécurité en témoigne.

Moosehead Breweries, dont le siège social est situé à Saint John, célèbre son 150^e anniversaire cette année. L'entreprise a constaté ce qui suit :

- son nombre d'accidents a diminué de 69 % entre 2009 et 2014;
- ses coûts de réclamation annuels ont diminué de 63 %;
- le nombre de réclamations avec interruption de travail a diminué de 75 %;
- le nombre de jours d'absence a diminué de 82 %.

Travail sécuritaire NB a remis à Moosehead Breweries le **prix des étoiles de la sécurité 2016** en reconnaissance de ses résultats et de son engagement continu envers l'amélioration de sa culture de sécurité. Le prix reconnaît les entreprises pour leur leadership en sécurité, ainsi que leurs réalisations exceptionnelles en santé et en sécurité au travail.

Le président de l'entreprise, Andrew Oland, a expliqué que l'entreprise a un seul but en ce qui a trait à la sécurité : assurer que tous les travailleurs rentrent la maison sains et saufs à la fin de la journée. Pour atteindre ce but, l'entreprise a établi les trois règles d'or que voici :

sécurité actuelle, ainsi que les éléments qui devaient être améliorés. On a commencé à offrir une formation et de l'encadrement en leadership en sécurité aux entreprises, ainsi que des programmes de sécurité fondés sur des observations, y compris de l'encadrement, de la consultation et des conseils aux employés pour renforcer les comportements en sécurité.

- Travail sécuritaire NB a établi un partenariat avec Kevin Kelloway, la chaire de recherche du Canada en psychologie de la santé au travail à l'université St. Mary's, à Halifax. M. Kelloway dirigera un projet de recherche sur la formation et l'encadrement en leadership en sécurité fondé sur le modèle S.A.F.E.R. Selon ce modèle, les leaders exceptionnels en sécurité parlent de la sécurité aux employés, adoptent des comportements sécuritaires et font de la sécurité leur objectif. Ils encouragent la participation des employés dans les discussions au sujet de la sécurité et reconnaissent l'apport des employés à cet égard. Quatre séances de formation ont eu lieu en 2016, et 86 représentants de foyers de soins, de municipalités et de l'industrie de l'accueil y ont participé. Les résultats de la recherche ont indiqué que les employés étaient d'avis que leurs dirigeants démontraient davantage de comportements de leadership en sécurité. Ils considéraient le modèle S.A.F.E.R. comme une approche efficace pour améliorer le leadership en sécurité aux lieux de travail.



Dans l'ordre habituel : Shelly Dauphinee, vice-présidente aux Services de travail sécuritaire de Travail sécuritaire NB, remet un prix à Jamie Pellegrini, directeur de la sécurité à Moosehead Breweries Limited, lors de la Conférence sur la santé et la sécurité 2016. Gerard Adams, ancien président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, figure également dans la photo.

- **Faites preuve de diligence raisonnable.** Connaissez et comprenez les règles de sécurité et les procédures de travail sécuritaires.
- **Soyez responsables.** Assumez la responsabilité de votre sécurité et de celle de vos collègues.
- **Collaborez.** Participez pour faire évoluer la culture de sécurité de Moosehead.

« Par le biais de ses propres règles d'or quant à la diligence raisonnable, à la responsabilité et à la collaboration, Moosehead nous montre que ces étapes sont importantes car elles mènent à un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous », a expliqué la vice-présidente aux Services de travail sécuritaire, Shelly Dauphinee.

Transition au SIMDUT 2015

Au Nouveau-Brunswick, il s'agissait de la première année complète de la mise en œuvre par étapes des nouvelles exigences de la législation fédérale et provinciale en matière de produits dangereux. Travail sécuritaire NB a offert des outils et des ressources aux employeurs pour les aider à faire la transition.

À la suite des modifications que Santé Canada a apportées à la législation fédérale sur le SIMDUT, le règlement du Nouveau-Brunswick qui porte sur l'entreposage et l'utilisation de produits dangereux au travail a été abrogé, et le Règlement 2016-6

(Règlement relatif au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) est entré en vigueur.

Nous avons formé nos agents et conseillers relativement aux nouvelles exigences, et nous continuons à donner des conseils et à appuyer les lieux de travail qui se préparent à faire la transition avant la fin de la période de transition en décembre 2018.

Les employeurs doivent former leurs employés en matière du SIMDUT 2015 à mesure que de nouvelles étiquettes et fiches de données de sécurité paraissent dans les lieux de travail. Pour les aider, nous avons préparé une page Web intitulée Transition au SIMDUT 2015, qui figure dans notre portail Excellence en sécurité NB. Elle regroupe en un endroit le règlement du Nouveau-Brunswick modifié, des listes de contrôle, des liens et des ressources, y compris des activités de sensibilisation.



Sensibilisation

À Travail sécuritaire NB, nous croyons qu'aucun travailleur ne devrait subir de blessure au travail. Pour transmettre ce message important, nous avons lancé plusieurs campagnes et organisé un certain nombre d'activités afin de sensibiliser le grand public à la sécurité au travail. En avril, nous avons lancé la campagne Attention qui rappelait aux Néo-Brunswickois qu'ils n'étaient pas les seuls qui souffraient lorsqu'ils subissaient une blessure au

travail. Leur famille et leurs amis souffrent également. En mai, nous avons lancé une autre campagne pour demander au public d'aider à protéger les personnes qui font la collecte de déchets en préparant leurs déchets de façon sécuritaire avant de les mettre au trottoir. Les travailleurs de la collecte de déchets ont vu une diminution du poids des sacs de déchets depuis la campagne. Par ailleurs, nous avons publié des calendriers bilingues pour souligner le 10^e anniversaire de Sécurijour. Les calendriers comprennent des dessins d'élèves de la province qui transmettent des messages de sécurité. De plus, nous avons ajouté un troisième Sécurijour en 2016, et avons accueilli plus de 250 élèves de la 4^e et de la 5^e année ainsi que leurs enseignants au Garcelon Civic Center, à St. Stephen. La 36^e conférence annuelle sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB a eu lieu à Moncton à l'automne. Elle comptait 566 participants. Pour la première fois, les participants pouvaient télécharger une application qui leur permettait de voir des mises à jour relativement au programme et de télécharger des présentations.



Visites à la page Web de la campagne
Attention : 1 646 (français);
3 497 (anglais)
Visites à notre chaîne YouTube :
6 073 (français); 23 540 (anglais)

Nouveau processus d'enquête sur les incidents graves

Selon le nouveau modèle utilisé pour enquêter sur des incidents graves, les personnes qui subissent les conséquences d'un incident du travail grave, soit les employeurs, les clients et leur famille, ont maintenant l'occasion de rencontrer l'agent d'enquête.

Il ne s'agit que de l'un des avantages du modèle d'enquête que Travail sécuritaire NB a mis en œuvre en 2015.

Selon le nouveau modèle, une équipe spécialisée de quatre agents d'enquête de l'ensemble de la province recueille des preuves liées aux incidents du travail graves. Ces incidents comprennent les accidents mortels; les infractions en matière de tolérance zéro, comme les infractions liées à la protection contre les chutes, au verrouillage et à l'excavation de tranchées; les blessures qui changent le cours d'une vie; les accidents faisant plusieurs victimes; les explosions imprévues; les expositions imprévues et possiblement dangereuses; et les défaillances d'équipement ou de système catastrophiques. Des agents de santé et de sécurité des bureaux de région effectuent toutes les autres enquêtes.

Le modèle aide Travail sécuritaire NB à déterminer les causes d'un incident, à trouver des mesures de prévention et, s'il y a lieu, à recommander des accusations à la Couronne en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

De plus, grâce au nouveau modèle, les membres de la famille d'une victime ont accès à des services de counseling d'une tierce partie, et ce, gratuitement, afin de les aider à traverser les périodes difficiles.

Le nouveau modèle permet d'améliorer la relation avec les clients, leur famille et les employeurs. De plus, au moyen d'une formation spécialisée, les agents d'enquête acquièrent plus d'expérience en processus d'enquête et établissent des relations plus solides avec les spécialistes de l'extérieur, y compris les procureurs de la Couronne, les conseillers, les coroners et autres organismes chargés de l'application de la loi, comme les services de police.

Travailler avec les éducateurs afin de promouvoir la sécurité au travail

Les jeunes d'aujourd'hui sont les travailleurs de demain. Dans le cadre de la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à établir une culture de sécurité au travail au Nouveau-Brunswick, nous continuons d'entretenir un partenariat avec les éducateurs de la province afin d'enseigner à nos jeunes l'importance de la sécurité.

C'est la raison pour laquelle nous avons établi le Comité consultatif sur la formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail, en partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le Comité élabore des initiatives visant à faire des écoles de la province des lieux de travail sécuritaires pour les enseignants et le personnel administratif. Il vise aussi à intégrer la sensibilisation à l'importance de la sécurité et l'aspect santé et sécurité au travail à la salle de classe.

En 2016, le Comité a élaboré le concept des champions de la sécurité dans les écoles et les districts scolaires. Le

rôle des champions sera de promouvoir la santé et la sécurité, et d'offrir des renseignements et des ressources sur la sécurité aux écoles. Ils assureront également la liaison entre les écoles et les districts scolaires auprès du Comité.

Le Comité a également aidé le Ministère à élaborer un modèle du programme d'hygiène et de sécurité pour les écoles. Le modèle aidera à assurer que les écoles se conforment à l'exigence en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* selon laquelle les employeurs occupant 20 salariés et plus de façon habituelle au Nouveau-Brunswick sont tenus d'avoir un programme d'hygiène et de sécurité. Le modèle, qui a été présenté en janvier 2016, assure que les écoles et les districts scolaires élaborent leur programme de façon uniforme, tout en ayant l'option de l'adapter à leur milieu particulier.

Le Comité a également collaboré avec le Ministère afin d'améliorer l'efficacité des comités mixtes d'hygiène et de sécurité des écoles. Il a présenté des recommandations quant à la composition du comité mixte et a organisé sept séances d'information internes pour les membres de comités mixtes (trois en français et quatre en anglais). Un grand nombre d'employés ont participé aux séances.

Travail sécuritaire NB ne s'est toutefois pas arrêté là.

Dans le cadre d'une autre initiative, les agents de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB ont travaillé avec le Ministère afin de mieux comprendre le processus d'évaluation des élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme et l'appui qu'on leur offre en classe. Ces élèves ont parfois des comportements agressifs ou violents, et certains aide-enseignants s'inquiètent pour leur sécurité personnelle. De plus, en collaboration avec le Ministère, nous avons élaboré une ligne directrice afin d'assurer que ces élèves font l'objet d'une évaluation appropriée, et que les écoles offrent la formation et les ressources nécessaires aux personnes qui travaillent avec eux.

Premier prix de l'éducateur en santé et sécurité

En 2016, Travail sécuritaire NB a établi le prix de l'éducateur en santé et sécurité pour rendre hommage à des enseignants exceptionnels qui font de la sécurité une priorité dans la salle de classe et ailleurs.

Le prix annuel reconnaît deux éducateurs de la province, soit un du secteur francophone et l'autre du secteur anglophone.



Les prix ont été remis à Keith Armstrong de l'école secondaire Harbour View, à Saint John, et à Charles Allain de l'école Mathieu-Martin, à Dieppe, lors du déjeuner pour les étoiles de la sécurité qui a eu lieu à la Conférence sur la santé et la sécurité 2016, à Moncton, le 14 octobre.

BUT : SERVICE

CIBLE : Le conseil d'administration a établi une nouvelle cible en matière de service, soit « la satisfaction à l'égard de la prestation des services sera égale ou supérieure à 80 % ». Toutefois, un outil pour mesurer la nouvelle cible n'a pas été établi en 2016 puisque Travail sécuritaire NB devait comprendre une recommandation de la Commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick et s'y conformer.

Pour aider Travail sécuritaire NB à atteindre son but en matière de service, le conseil a affecté des ressources aux nouvelles stratégies en matière de service suivantes :

- Affecter des ressources à la création et à l'amélioration continue d'une culture de service qui considère les clients comme la priorité.
- Habilitier les travailleurs à prendre des décisions fondées sur les valeurs dans les limites des paramètres établis par la législation et le conseil.
- Prendre des mesures pour offrir aux clients les services dont ils ont besoin et les prestations auxquelles ils ont droit.
- Utiliser la technologie pour appuyer une expérience de service exceptionnelle.
- Démontrer l'engagement de nos dirigeants envers le service exceptionnel dans l'ensemble de l'organisme.

Le client est la priorité.

L'excellence en matière de service est une voie à suivre et non pas un but à atteindre. La quête de l'excellence signifie que nous devons constamment pousser les limites un peu plus loin pour devenir encore meilleur. À Travail sécuritaire NB, c'est une priorité.

Le conseil de Travail sécuritaire NB a modifié des aspects clés de son orientation stratégique afin de transmettre un message clair à tous les intervenants : nous améliorerons la prestation de nos services. Bien que notre vision soit axée sur la prévention des blessures, nous avons adopté un nouveau but en matière de service en 2016. Nous avons également établi une nouvelle valeur fondamentale, soit « le client est la priorité », et de nouvelles valeurs (voir la page 2) qui orienteront les interactions avec nos clients, c'est-à-dire les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de soins.

Nous avons également mis en œuvre le Bureau de résolution de problèmes pour les clients qui ne sont pas d'accord avec une décision sur une réclamation ou satisfaits d'un service reçu. Le Bureau examine les décisions prises sur les réclamations et les plaintes liées au service, et établit les tendances afin de recommander des améliorations.

Le conseil a chargé la société Ernst & Young d'élaborer une feuille de route de cinq ans pour améliorer l'excellence du service. Ernst & Young est un leader mondial de services de certification et de fiscalité, de services transactionnels et de services consultatifs. En plus de rencontrer des employés de l'ensemble de l'organisme, les personnes chargées d'élaborer la feuille de route ont organisé 13 groupes de discussion formés de travailleurs blessés, d'employeurs et de travailleurs de l'ensemble de la province afin de comprendre leurs besoins en matière de service et leurs attentes.

Nous créerons une expérience de service exceptionnelle pour chacun de nos clients.



Cathy Bent, directrice de l'Excellence du service

Le conseil a également approuvé la création du Service d'excellence du service. Cathy Bent a été nommée au poste de directrice du Service.

M^{me} Bent a plus de vingt années d'expérience en tant que haute dirigeante dans les domaines des services, des stratégies, de la gestion des changements, de la conception organisationnelle et des finances. Elle a été chargée d'exécuter notre but visant à assurer l'excellence du service. À titre de directrice du Service, elle dirigera les efforts de Travail sécuritaire NB en vue de tirer parti des meilleures pratiques éprouvées; de concevoir des systèmes novateurs; de moderniser les processus; et d'adapter les valeurs et les comportements qui favorisent une culture de service axée sur les clients.

Avant de se joindre à Travail sécuritaire NB, elle travaillait à Service Nouveau-Brunswick, où elle occupait le poste de directrice de région du service à la clientèle. Elle dirigeait 17 centres de services, chargés de la prestation efficace de plus de 350 services très diversifiés aux Néo-Brunswickois. Elle possède également une expérience considérable en tant que dirigeante au sein du groupe de sociétés de Bell Aliant. Elle y a occupé des postes de directrice en gestion de projets et en partenariats stratégiques, ainsi que les postes de principale agente financière et vice-présidente aux finances. Le poste de directrice de l'Excellence du service à Travail sécuritaire NB lui permet d'utiliser toutes ses compétences.



Johanna McLeod
Diététiste
Grand Bay-Westfield

« L'expérience du client m'importe beaucoup. L'engagement des employés et la gestion des changements me passionnent beaucoup, et j'ai été témoin de l'effet qu'ont ces éléments sur l'expérience du client », a-t-elle expliqué.

M^{me} Bent surveillera la mise en œuvre de la feuille de route de cinq ans en collaborant avec les intervenants clés. La feuille de route est bien équilibrée. Elle comprend des projets qui donneront des résultats rapidement; des initiatives fondamentales, comme la mise sur pied d'un bureau de gestion de projets; et des initiatives plus complexes, comme les investissements en technologie de l'information afin d'assurer que nous avons la technologie nécessaire pour appuyer nos besoins futurs en matière de service.

En 2017, Travail sécuritaire NB commencera à mettre en œuvre les initiatives en matière d'excellence du service qui font partie du plan.

« La transition vers une culture centrée sur les clients veut dire que tout ce que nous faisons reflète la voix des clients. »

Amélioration de la communication avec les clients

Nous voulons faciliter la façon dont nos clients travaillent avec nous. C'est la raison pour laquelle nous avons déployé des efforts en 2016 afin d'améliorer nos voies de communication avec nos clients, soit les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de soins.

Nous avons commencé à élaborer le portail de Mes services, qui offre aux travailleurs, aux employeurs et aux fournisseurs de soins des services en ligne, et ce, à partir d'un site pratique et sécurisé. Le portail permet aux employeurs

Mes services

cotisés annuellement de faire un envoi rapide du Formulaire 100 – Rapport de la feuille de paie de l'employeur; de voir leurs soldes actuels, relevés de compte et avis de cotisation en tout temps; de surveiller les réclamations et leurs coûts; d'examiner leurs déclarations de salaires précédentes; et de communiquer avec Travail sécuritaire NB à l'aide d'un système de courriel sécurisé. Le portail permettra également aux travailleurs blessés d'en apprendre au sujet des services et des prestations disponibles; de voir les ordonnances et les traitements de physiothérapie reçus; d'accéder au formulaire de demande de remboursement de frais de déplacement et au formulaire de dépôt direct; et de communiquer avec Travail sécuritaire NB par le biais d'un système de courriel sécurisé. Le portail offre également des services aux fournisseurs de soins. Le portail de Mes services sera disponible au début de 2017.

Nous avons également continué à examiner et à simplifier les lettres que nous envoyons aux clients. Le régime d'indemnisation des travailleurs peut être technique. Il est donc important que Travail sécuritaire NB communique des renseignements complexes de façon claire, précise et facile à comprendre. En 2016, le comité directeur du projet a offert une formation aux employés sur le langage clair et simple. Il a finalisé un certain nombre de lettres types, sur un total de près de 200.

Attention

Nous avons également commencé à modifier notre site Web, travailsecuritaire.nb.ca, pour refléter les besoins changeants de nos clients. Nous améliorerons la navigation du site et offrirons des ressources pour aider les travailleurs et les employeurs à obtenir les renseignements dont ils ont besoin rapidement et de façon efficace. Le nouveau site Web sera lancé au début de 2017.

Élaboration d'ateliers en ligne

Il peut être difficile pour certains travailleurs et employeurs de s'absenter du travail pour participer à un atelier de deux ou trois jours sur la sécurité. Travail sécuritaire NB, en collaboration avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, a donc entrepris une initiative afin de leur permettre d'avoir plus facilement accès à nos ressources d'apprentissage. Pour assurer que nous sommes sur la bonne voie, nous avons effectué un sondage auprès des délégués à la Conférence sur la santé et la sécurité 2016, ainsi qu'auprès des abonnés au bulletin mensuel électronique de Travail sécuritaire NB. Nous leur avons demandé quel genre d'ateliers ils préféreraient. La plupart ont répondu qu'ils aimeraient une combinaison de l'apprentissage en ligne et en salle de classe. Ceux qui avaient déjà assisté à un atelier préféraient qu'on continue d'offrir une composante de l'apprentissage en classe. Un total de 84 % ont indiqué que l'interaction face à face était importante et 91 % ont répondu qu'ils participeraient à des ateliers en ligne. Compte tenu de ces résultats, Travail sécuritaire NB a décidé d'élaborer des modules en ligne pour ajouter aux ateliers présentés en salle de classe. Ainsi, les travailleurs et les employeurs n'auront pas besoin de s'absenter du travail pour une si longue période pour participer à un atelier, et ils continueront de profiter de l'interaction en salle de classe. Nous espérons faire l'essai de la formation en ligne en présentant trois modules en 2017, soit l'enquête sur les incidents, la détermination des dangers et l'inspection des lieux de travail. Nous croyons que les modules seront également utiles pour les travailleurs et les employeurs qui s'intéressent à des parties de nos ateliers.

Investissement dans nos employés

Des employés de la fonction publique parmi les plus dévoués desservent nos clients, soit les travailleurs, les employeurs et les fournisseurs de soins. Ils déploient des efforts pour faire une différence dans la vie de nos clients chaque jour, que ce soit en assurant que ces derniers reçoivent des prestations d'indemnisation ou en prévenant des accidents du travail. Pour nous aider à atteindre notre but en matière de service, nous avons appuyé 15 employés qui travaillaient en vue d'obtenir leur agrément de la Foundation of Administrative Justice. Un total de 40 autres sont près de l'agrément. La Foundation est un organisme sans but lucratif qui offre une formation pour établir une structure afin de mieux comprendre et considérer la preuve, ainsi que prendre des décisions liées

Prise de décision sur les réclamations	2015	2016
Travailleurs qui ont présenté une demande de prestations	10 446	10 991
Réclamations acceptées – interruption de travail	49,2 %	51,8 %
Réclamations acceptées – sans interruption de travail	44,0 %	43,4 %
Réclamations refusées	6,7 %	4,8 %

au droit administratif. En investissant dans nos employés de cette façon, nous leur donnons les compétences nécessaires pour mieux interpréter la législation et prendre des décisions éclairées.

Loi sur les langues officielles

Nous nous engageons à offrir des services de qualité aux membres du public dans la langue officielle de leur choix. En 2016, nous avons vu à la traduction d'un total de 599 981 mots. Par ailleurs, 31 nouvelles publications ont été produites et 22 ont été révisées dans les deux langues officielles. Aucune plainte n'a été déposée en vertu de la *Loi sur les langues officielles* en 2016.

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* encourage les employés des services publics provinciaux à signaler tout acte répréhensible au lieu de travail qui pourrait être illégal, dangereux pour le public ou porter préjudice à l'intérêt public. Elle protège les employés contre les représailles à la suite de divulgations et prévoit un processus juste et objectif pour les personnes accusées d'avoir commis un acte répréhensible. Aucune divulgation ou allégation n'a été faite contre un employé de Travail sécuritaire NB en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* en 2016.

Visites des sites Web

Le total de visiteurs uniques aux sites Web suivants s'est chiffré à 263 838 en 2016 :

- travailsecuritaire.nb.ca (256 983)
- securitejeunessenb.ca (6 855)

BUT : DURABILITÉ

CIBLE : Au strict minimum, nous maintiendrons une dette provisionnée à 110 %.

Nous assurerons la durabilité du régime tout en maintenant des taux de cotisation concurrentiels pour les employeurs et la pleine capitalisation, qui sert de garantie de paiement pour les travailleurs blessés.

► Dette provisionnée et portefeuille de placement : Les placements détenus pour satisfaire aux obligations futures au titre des prestations pour des blessures antérieures ont atteint 1,3 milliard de dollars à la fin de 2016, ce qui représente une dette provisionnée de 112,1 %.

Pour aider Travail sécuritaire NB à atteindre ce but, le conseil d'administration a affecté des ressources aux stratégies en matière d'équilibre suivantes :

- Assurer une approche méthodique relativement à la gestion des placements et financière, ainsi qu'à la planification financière et économique.
- Protéger l'intégrité du régime.
- Maintenir la stratégie de capitalisation actuelle pour atteindre l'objectif de capitalisation de 110 %.
- Assurer une administration efficace du régime.

Historique de la capitalisation

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016
Pourcentage de capitalisation	126,7 %	138,2 %	137,3 %	123,2 %	112,1 %

Objectif de rendement 1

Le taux de rendement du portefeuille de placement doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 3,75 %¹ sur une moyenne mobile de quatre ans.

Période de quatre ans terminée en	2012	2013	2014	2015	2016
Travail sécuritaire NB	10,4 %	9,9 %	9,3 %	9,8 %	9,3 %
Objectif de rendement réel ¹	5,7 %	5,7 %	5,5 %	5,3 %	5,4 %

1. Au 31 décembre 2015, l'objectif de rendement réel est l'IPC + 3,75 %. Avant cette date, l'objectif était l'IPC + 4,0 %.

Objectif de rendement 2

Le taux de rendement du portefeuille de placement doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65 % sur une moyenne mobile de quatre ans.

Période de quatre ans terminée en	2012	2013	2014	2015	2016
Travail sécuritaire NB	10,4 %	9,9 %	9,3 %	9,8 %	9,3 %
Indice de référence + 0,65 %	10,6 %	9,4 %	9,4 %	10,5 %	9,6 %

Prestations versées aux clients

Les prestations versées aux travailleurs blessés ou à des tiers en leur nom se sont chiffrées à 189,0 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 14,1 % par rapport aux prestations de 165,7 millions de dollars versées en 2015.

Initiatives d'enquêtes

L'unité des enquêtes de Travail sécuritaire NB a mené 323 enquêtes en 2016, dont 160 étaient approfondies. Ces enquêtes servent non seulement à protéger notre système, mais à recueillir

Michael MacFarlane
Trésorier
Saint John

des renseignements pour aider les Services de prise de décision et de prestations à prendre des décisions sur des cas. Le nombre de cas adressés en vue d'une enquête augmente chaque exercice.

Mises en cause

Grâce aux mises en cause, on a recouvré 2 218 019 \$ en versements effectués au titre des réclamations en 2016. Les travailleurs blessés ont reçu 135 000 \$, soit le montant reçu de règlements ou de jugements mettant en cause une tierce partie au-delà des coûts de réclamation que nous avons enregistrés.

Taux de cotisation moyen

Le taux de cotisation moyen provisoire est demeuré le même en 2016, soit 1,11 \$. Le taux de cotisation moyen du Nouveau-Brunswick continue à être le plus bas au Canada atlantique, et nous continuons à offrir un système équilibré et durable malgré le contexte économique difficile.

Taux de cotisation moyens selon la province et le territoire

Remarque : La composition industrielle; les niveaux de prestations et les plafonds des salaires variables; l'étendue de la protection; le niveau de financement du passif; et la méthodologie utilisée pour le calcul ont un effet sur le taux de cotisation moyen. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence en comparant les provinces et territoires.

Province / Territoire	Taux réel de 2015	Taux provisoire de 2016	Taux provisoire de 2017
Alb.	0,97 \$	1,01 \$	1,02 \$
C.-B.	1,70 \$	1,70 \$	1,65 \$
Man.	1,30 \$	1,25 \$	1,10 \$
Sask.	1,46 \$	1,34 \$	1,24 \$
T.N.-O. et Nt	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$
N.-B.	1,11 \$	1,11 \$	1,48 \$
Î.-P.-É.	1,79 \$	1,77 \$	1,70 \$
Qué.	1,94 \$	1,84 \$	1,77 \$
Ont.	2,46 \$	2,46 \$	2,43 \$
N.-É.	2,65 \$	2,65 \$	2,65 \$
T.-N.-L.	2,45 \$	2,20 \$	2,06 \$
Yn	1,90 \$	1,88 \$	1,87 \$

Autres activités en matière d'équilibre

Position de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB joue un rôle clé pour atteindre le but en matière de durabilité, et ce, en assurant que les fonds sont suffisants pour payer les prestations. Toutefois, elle doit tenir compte d'une certaine volatilité inévitable. Le niveau de capitalisation cible de Travail sécuritaire NB se chiffre à 110 %. Tout montant au-delà de la cible est amorti sur une période de huit ans par l'entremise d'une réduction du taux de cotisation moyen. Les insuffisances entre 100 et 110 % sont également amorties sur une période de huit ans par l'entremise d'une surcharge ajoutée au taux de cotisation moyen. Les insuffisances inférieures à 100 % sont amorties sur une période de quatre ans, conformément à la législation. Divers facteurs ont un effet sur la position de capitalisation de Travail sécuritaire NB, y compris des marchés des fonds d'investissement volatils. Au fil des ans, la position de capitalisation a été parfois inférieure et parfois supérieure à la

cible de 110 % (par exemple, elle s'est chiffrée à 87,7 % en 2008 et à 137,3 % en 2014). La politique de financement est conçue de façon à assurer que la position de capitalisation est maintenue dans une marge raisonnable de la cible de 110 %. Au cours des dix prochaines années, le conseil s'attend à ce que la position de capitalisation puisse varier entre 85 et 150 % uniquement en raison de la volatilité des placements. Un nombre de réclamations ou des frais d'administration plus élevés que prévus pourraient également avoir un effet sur la position de capitalisation. Les réductions et les surcharges appliquées au taux de cotisation moyen aident à maintenir la position de capitalisation dans une marge raisonnable de la cible de 110 %, ce qui favorise l'atteinte du but en matière de durabilité en assurant un actif suffisant pour payer les prestations et en aidant à maintenir l'équité entre les générations. De plus, le fait d'amortir les excédents et les déficits sur une période de huit ans aide à offrir des taux de cotisation plus stables. Malgré ces mesures, la position de capitalisation et les taux de cotisation continueront à connaître une certaine volatilité en raison de la volatilité des placements dans les marchés financiers. En investissant dans des actions et autres actifs volatils, Travail sécuritaire NB obtient un rendement des placements plus élevé à long terme, ce qui permet de réduire les taux de cotisation (en assumant que les niveaux de prestations demeurent stables). La volatilité à court terme est le prix à payer pour obtenir un rendement plus élevé à long terme. Travail sécuritaire NB n'est pas la seule commission à faire ce compromis, puisque toutes les autres commissions au Canada investissent aussi dans des actions, à divers degrés. L'immunisation des engagements au moyen du revenu fixe est très coûteuse et présente un risque possible étant donné que la plupart des engagements sont indexés en fonction de l'inflation, et qu'une composante importante et à la hausse subit l'inflation liée aux soins de santé, laquelle augmente beaucoup plus rapidement que l'indice des prix à la consommation.

Équilibrage des décisions

Le conseil suit un processus de prise de décision méthodique relativement à la législation et aux politiques afin d'assurer un équilibre entre les prestations et les taux de cotisation. Quand il s'agit d'apporter des améliorations aux prestations, il examine des options qui amélioreront les prestations pour les travailleurs qui ont subi une blessure très grave; tiennent compte de toutes les prestations qui sont déjà disponibles; prévoient des façons de payer les améliorations apportées aux prestations; et restent fidèles aux principes fondateurs du régime d'indemnisation des travailleurs.

En 2016, dix politiques ont été modifiées pour refléter des décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail qui ont déterminé que les politiques étaient incompatibles avec la législation. Il s'agit des politiques suivantes :

- Politique 21-010 – Définition de travailleur
- Politique 21-040 – Intérêts sur les prestations liées aux réclamations et les comptes d'employeurs
- Politique 21-112 – Perte d'audition professionnelle
- Politique 21-206 – Financement des prestations de rente
- Politique 21-211 – Période d'attente de trois jours
- Politique 21-215 – Suppléments à l'indemnité
- Politique 21-230 – Déduction des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada
- Politique 21-290 – Recouvrement de paiements en trop liés à une réclamation
- Politique 21-300 – Attribution des coûts de réclamation
- Politique 25-003 – Soins à domicile et indépendance

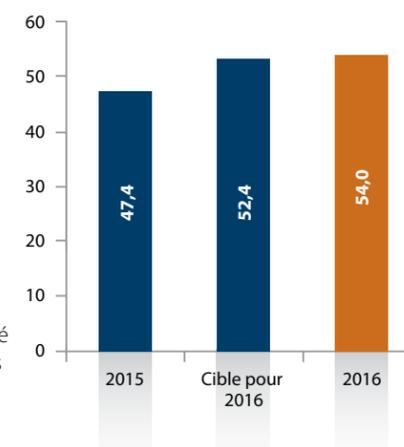
BUT : ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

CIBLE : L'engagement des employés augmentera de cinq points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

Le sondage sur l'engagement de 2016 a affiché un pointage de 54 %, soit un chiffre supérieur à la cible de 52,4 %.

Nous aurons des équipes à rendement élevé qui sont compétentes, engagées et habilitées à atteindre les buts stratégiques de Travail sécuritaire NB.

Pourcentage d'engagement des employés



Pour aider Travail sécuritaire NB à atteindre son but en matière d'engagement des employés, le conseil d'administration a affecté des ressources aux stratégies suivantes :

- Transformer le rôle et les processus administratifs du Service des ressources humaines afin que ce dernier devienne un partenaire stratégique.
- Favoriser une culture de respect, de santé, de sécurité et de mieux-être auprès des employés.
- Offrir des initiatives novatrices et prouvées en matière de gestion des compétences, y compris la planification de la relève et un solide système d'amélioration du rendement.
- Utiliser une pratique et une technologie fondées sur des données probantes pour faire avancer les fonctions liées aux ressources humaines afin d'appuyer le travail de l'organisme.

Amélioration du niveau d'engagement

L'équipe de la haute direction continue à chercher de nouvelles façons d'engager les employés. Nous savons que les employés qui sont engagés sont dévoués envers notre organisme, nous aident à atteindre nos buts et veulent que notre lieu de travail soit le meilleur possible. Nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives pendant l'exercice afin d'améliorer le niveau d'engagement :

- Nous avons établi de nouvelles valeurs, soit le respect, l'innovation, la sécurité, l'excellence et le travail d'équipe, pour refléter les valeurs de l'organisme et la culture désirée.
- Une formation sur le respect au lieu de travail a été offerte à tous les employés.
- Nous avons lancé un nouveau service confidentiel et anonyme de dénonciation pour les employés afin de dénoncer les comportements non éthiques.
- Le programme appelé « régime de travail flexible » a été élargi en vue d'offrir une semaine de travail comprimée et de racheter du temps.
- Nous avons participé à un programme pilote de leadership en sécurité.
- Le Service des ressources humaines a été restructuré afin d'inclure un centre de services et des partenaires d'affaires en ressources humaines pour offrir de meilleurs services en matière de ressources humaines aux employés et aux chefs de file.
- Nous avons lancé un nouveau système de gestion des ressources humaines afin de simplifier les processus en matière de ressources humaines et de permettre au Service des ressources humaines d'adopter un rôle plus stratégique.

Yvon Collette
Partenaire d'affaires en ressources humaines
Saint John

Nous avons demandé aux employés de nous faire part de leurs commentaires sur les résultats du nouveau sondage sur l'engagement des employés de 2015. En 2016, nous avons élaboré un plan d'action pour apporter des améliorations aux trois aspects clés de l'engagement, soit l'innovation, le perfectionnement professionnel et les décisions de l'équipe de la haute direction qui sont une source d'inspiration. Des initiatives seront entreprises en 2017.

Santé, mieux-être et sécurité

Nous avons accepté sept réclamations d'employés, dont deux étaient des réclamations avec interruption de travail. Ce nombre équivaut à 1,47 réclamation acceptée par 100 équivalents temps plein et est inférieur à la moyenne de cinq exercices, soit 2,18.

Les comités mixtes d'hygiène et de sécurité de nos cinq bureaux sont très actifs. En 2016, nous avons accueilli notre première réunion annuelle de tous les membres des comités mixtes de l'ensemble de la province.

Les comités de mieux-être sont également actifs dans nos cinq bureaux. Ils organisent des activités afin de promouvoir vivre en santé. Certaines activités en 2016 ont compris des séances d'exercice en groupe pendant l'heure du dîner; des collations nutritives; une séance d'information sur la nutrition; du patinage à des patinoires de la région; des classes de yoga à l'intérieur et dehors; une « journée de la soupe »; une fête de la récolte d'automne; une séance de peinture; et une levée de fonds pour Noël.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Les employés de Travail sécuritaire NB appuient les communautés par le biais de diverses activités de bienfaisance et de bénévolat. En 2016, ils ont participé à plusieurs activités, comme la randonnée « Un pas pour la vie » à Saint John, la collecte Empty Stocking Fund, ainsi qu'à des cueillettes de fonds pour l'Armée du Salut, le Outflow Ministry et Harbour Lights.

En 2016, Fil de vie a remis son prix d'avancement en partenariats à Travail sécuritaire NB. Le prix reconnaît les efforts de notre organisme en vue de promouvoir les programmes et services de Fil de vie dans la province, de façon à assurer que les familles et les personnes faisant face à une tragédie survenue au travail aient accès à du soutien. Nous avons aidé à financer des forums familiaux, parrainé l'activité de financement annuelle « Un pas pour la vie » de Fil de vie, et fourni un kiosque à l'organisme à notre Conférence sur la santé et la sécurité. De plus, la vice-présidente aux Services de travail sécuritaire, Shelly Dauphinee, siège au conseil d'administration de Fil de vie. « Sans des partenaires comme Travail sécuritaire NB, Fil de vie ne pourrait pas effectuer son travail », a affirmé la directrice principale de l'organisme, Shirley Hickman. « Nous comptons sur Travail sécuritaire NB pour nous aider à établir un réseau d'espoir et de guérison pour les personnes touchées par une tragédie survenue au travail au Nouveau-Brunswick et partout au Canada. »

« Le présent prix vous est remis en reconnaissance du soutien que vous nous prêtez en vue d'atteindre notre mission, c'est-à-dire d'aider des familles touchées par un accident mortel ainsi qu'une blessure subie au travail et une maladie professionnelle changeant le cours d'une vie, en plus de promouvoir l'élimination de ces derniers. Au nom des familles qui vivent le deuil à la suite d'une tragédie survenue au travail, nous vous offrons nos remerciements. » [Traduction libre]



Huit employés de la Région du Nord-ouest ont participé à l'activité Mud Run for Heart, qui s'est déroulée le 9 juillet au Mont Farlagne.



Les physiothérapeutes du Centre ont organisé une partie de soccer-bulle dans le cadre du Mois national de la physiothérapie et ont recueilli presque 750 \$ au profit de PRO Kids Saint John.

Voici quelques-unes des activités de bienfaisance et de bénévolat auxquelles les employés de Travail sécuritaire NB ont pris part en 2016 :

- Le bureau de Dieppe a recueilli près de 600 \$ pour un jeune couple inscrit auprès du Food Depot Alimentaire Inc.
- Les bureaux de Saint John ont recueilli 2 751,50 \$ pour le Empty Stocking Fund, l'Armée du Salut, le Outflow Ministry et Harbour Lights.
- Un total de 43 employés ont participé à l'activité Santa Shuffle à Saint John. Ils ont recueilli plus de 1 452 \$ pour l'Armée du Salut.
- Des employés du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB ont organisé une Chasse à l'as au profit de plusieurs organismes de bienfaisance à Noël. Ils ont recueilli 2 000 \$.
- Six employés ont participé à l'activité The Color Run™ afin de recueillir des fonds pour la Saint John SPCA Animal Rescue Inc.
- Des employés ont participé à deux activités Mud Run for Heart, soit l'une à Edmundston et l'autre, à Sussex. Ils ont recueilli 985 \$ pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.
- Des physiothérapeutes ont organisé une partie de soccer-bulle au Centre et ont recueilli 748,10 \$. De plus, certains ont fait des dons d'équipement à PRO Kids.
- Un total de 78 employés ont participé à la randonnée « Un pas pour la vie » à Saint John et ont amassé plus de 9 000 \$ pour les programmes de Fil de vie.
- Des employés ont participé à la campagne « Bare Necessities ».
- Un total de 34 employés ont donné 6 143 \$ au United Way of Greater Saint John Inc. par le biais de retenues sur la paie.

BUT : GÉRANCE

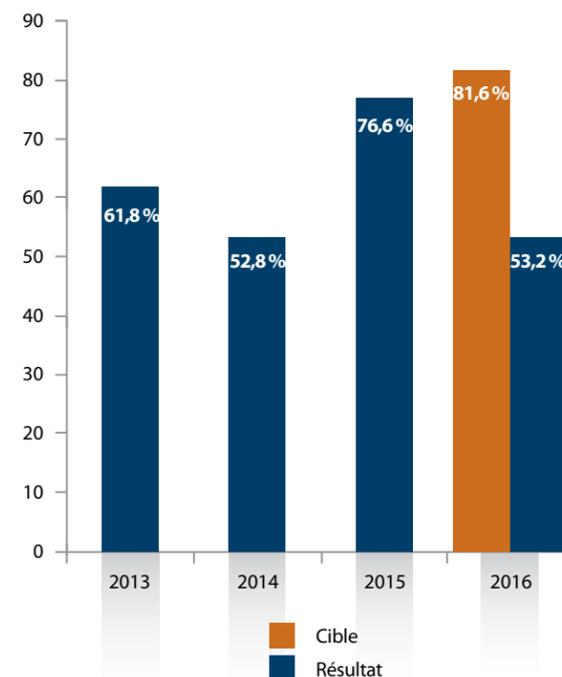
CIBLE : Le résultat de l'indice du conseil d'administration sera 5 % plus élevé que la moyenne pour les dernières années. (Cible pour 2016 : 81,6 %)

► En 2016, le conseil a atteint 53,2 %.

Stratégies pour atteindre le but

- Suivre un processus de prise de décision méthodique relativement à la législation et aux politiques afin d'assurer un équilibre entre les prestations et les taux de cotisation.
- Continuer à rendre des comptes et à être transparent par le biais d'une communication, d'une surveillance, de vérifications et d'évaluations efficaces.
- Assurer l'engagement des intervenants afin de promouvoir des décisions

Indice de gérance



équilibrées et la confiance en Travail sécuritaire NB.

- Améliorer le rendement par le biais de la continuité et de l'auto-évaluation du conseil.

L'indice de gérance présente les résultats du conseil en ce qui a trait à la prise de décision, à l'engagement (y compris la présence aux réunions) et à l'auto-évaluation du conseil. En 2016, le conseil a pris des décisions relativement à ses trois principales priorités; a approuvé 38 priorités législatives et en matière de politiques; et a réévalué les recommandations qu'il a faites au gouvernement à l'égard de la phase II de l'examen de la législation. Il a également entrepris des discussions avec les employeurs et les travailleurs au sujet de la législation. Puisque le conseil a mis l'accent sur les nouvelles politiques et questions législatives, ainsi que sur l'amélioration de l'engagement des intervenants en 2016, il n'a pas pu effectuer son auto-évaluation, ce qui a eu un effet négatif sur les résultats de l'indice.

De nouvelles valeurs sont à la base de la culture de service

Les principales responsabilités du conseil consistent entre autres à déterminer l'orientation stratégique de Travail sécuritaire NB et à surveiller les risques pour l'entreprise. Le *Plan stratégique et évaluation des risques 2016-2021*, qui se trouve en ligne à l'adresse travailsecuritairenbc.ca, résume les décisions du conseil relativement à la planification annuelle, et met l'accent sur la discipline, la transparence, la reddition de comptes et l'amélioration continue.

En 2016, le conseil a modifié des aspects clés de son orientation stratégique afin de transmettre un message clair à tous les intervenants : les clients sont notre priorité. Il a adopté un énoncé des valeurs pour faire évoluer la culture à Travail sécuritaire NB, ainsi que des buts qui appuient un modèle de service plus axé sur les clients.

Il a ajouté une valeur fondamentale, soit « le client est la priorité », ainsi que huit valeurs fondées sur le comportement, notamment le respect, les services

Nous ferons preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement envers nos intervenants par le biais de pratiques de gouvernance méthodiques, et ce, dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB.

Dorine Pirie
Présidente
Conseil d'administration

bienvillants, la sécurité, le travail d'équipe, la reddition de comptes, l'excellence, l'intégrité et l'innovation. Vous pouvez en lire davantage à ce sujet à la page 2.

Afin d'appuyer les valeurs, le conseil a également modifié son but en matière de service et a réorienté son but en matière d'appui afin de communiquer les façons dont nous appuyons les clients pendant leur réclamation.

Le but en matière d'appui mettra plus d'accent sur le système d'appui global que nous offrons aux clients qui ont subi une blessure au travail. Ce système comprend des prestations, de l'aide médicale, des services de retour au travail, ainsi que de l'appui pour les travailleurs et les employeurs.

Poursuite de l'examen de la législation en 2016

En 2016, Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ont continué l'examen approfondi de la législation régissant l'indemnisation des travailleurs. La phase II de l'examen se penchait sur les points suivants :

- La structure de gouvernance de Travail sécuritaire NB
- Les services des défenseurs des travailleurs et des employeurs
- L'article 38 (prestations) de la *Loi sur les accidents du travail*

En décembre, l'Assemblée législative de la province a adopté le projet de loi 15 (*Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*), lequel portait sur des questions liées à la gouvernance qui sont découlées de l'examen, et clarifiait des questions sur les rentes dans des décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail. Il touchait également les ententes relatives aux placements.

Le conseil de Travail sécuritaire NB cherche à obtenir les commentaires des intervenants

Le conseil, qui assure la gérance du régime d'indemnisation, de santé et de sécurité au travail de la province, consulte régulièrement les travailleurs et les employeurs pour obtenir leur avis sur des questions qui peuvent avoir un effet important sur les travailleurs et les lieux de travail néo-brunswickois. En 2016, il a cherché à obtenir les commentaires des intervenants de plusieurs façons :

- À la Conférence sur la santé et la sécurité 2016 de Travail sécuritaire NB, le conseil a encore une fois demandé aux délégués de faire part de leurs commentaires sur son processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques.
- Il a continué à demander aux intervenants de lui donner leurs commentaires sur des politiques prévues pour un examen prochainement par l'entremise d'un portail de consultation sur le site Web de Travail sécuritaire NB (travailsecuritairenb.ca/engagement-des-intervenants).
- Le conseil compte sur des comités techniques formés d'intervenants pour lui offrir leur expertise et leurs conseils sur des modifications aux politiques, aux règlements et aux lois. En 2016, le comité technique représentant l'industrie de la construction a continué à examiner des articles du *Règlement général 91-191*, tout en se penchant sur les dispositions liées à la sécurité électrique.
- En 2016, le conseil a consulté l'industrie de la construction des routes et l'industrie de la construction lourde au sujet des causes d'accidents mortels au sein de ces industries, et a

approuvé l'établissement d'un comité consultatif permanent sur des questions liées aux travaux de construction.

- De plus, l'équipe de la haute direction a consulté des groupes d'employeurs et de travailleurs au sujet des taux de cotisation de 2017. Le président et chef de la direction par intérim a également rencontré divers groupes d'employeurs et de travailleurs de l'ensemble de la province pour discuter de la façon dont les taux étaient établis.

Comité consultatif des travailleurs blessés

Le Comité consultatif des travailleurs blessés est un comité que nous parrainons et qui se veut un cadre pour discuter de problèmes auxquels font face les travailleurs blessés au Nouveau-Brunswick. Il présente des suggestions pour améliorer la qualité et le genre de services et de programmes qu'offre Travail sécuritaire NB. Le Comité a fait ce qui suit en 2016 :

- Il a aidé Travail sécuritaire NB à définir l'expérience de service dans le cadre de l'initiative d'excellence du service de l'organisme. (Vous pouvez en lire davantage à ce sujet à la page 12.)
- Il a fait part de commentaires constructifs sur l'élaboration du portail de Mes services pour les travailleurs.
- Il a participé à d'importantes discussions sur la marijuana à des fins médicales et le projet de loi 39, intitulé *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, qui considère maintenant le syndrome de stress post-traumatique comme une lésion indemnifiable.
- Il a réaffirmé sa position présentée en 2015 dans le cadre de la phase II de l'examen de la législation associée à l'indemnisation des accidents au travail, soit qu'un travailleur blessé ou un membre de sa famille devrait représenter les travailleurs au conseil de Travail sécuritaire NB.

Surveillance du conseil

Les comités qui relèvent du conseil jouent un rôle essentiel dans la bonne gouvernance. Ils surveillent la mise en œuvre par la direction de l'orientation stratégique et des stratégies de gestion des risques du conseil. Les comités suivants ont examiné diverses questions qui ont un effet sur ses six buts stratégiques et ont présenté des recommandations à cet égard :

- le Comité d'évaluation des services de travail sécuritaire
- le Comité d'évaluation des services financiers
- le Comité d'examen des accidents mortels

BUT : APPUI

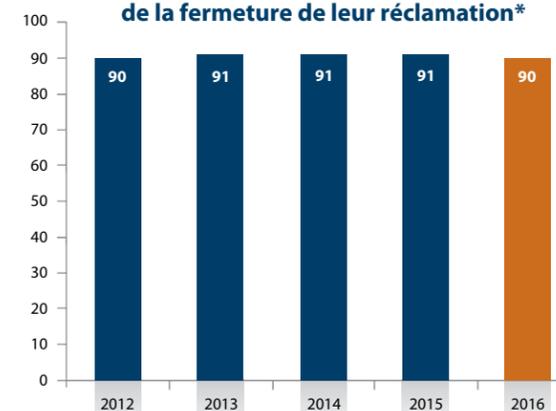
Nous appuierons nos clients pendant leur rétablissement à la suite d'une blessure subie au travail.

Le conseil d'administration a adopté le nouveau but en matière d'appui en 2016. Le but vise le système d'appui global que Travail sécuritaire NB offre à ses clients, soit les travailleurs et les employeurs, à la suite d'une blessure subie au travail. Ce système comprend des prestations, de l'aide médicale, des services de retour au travail, ainsi que de l'appui. Ainsi, on offre les meilleurs services possibles pour favoriser le rétablissement du travailleur à la suite d'une blessure et son retour au travail, dans la mesure du possible. Les cibles pour le but seront établies en 2017.

► À l'heure actuelle, nous recueillons des renseignements sur ce qui suit :

- le pourcentage de clients qui se sont absents du travail, mais qui travaillaient au moment de la fermeture de leur réclamation et qui sont demeurés au travail;
- le pourcentage de clients qui se sont absents du travail, mais qui ont repris l'emploi qu'ils occupaient avant leur accident;
- la durée des réclamations.

Pourcentage de clients qui se sont absents du travail, mais qui travaillaient au moment de la fermeture de leur réclamation*



*Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.

Le pourcentage de clients qui se sont absents du travail, mais qui travaillaient au moment de la fermeture de leur réclamation est demeuré stable au cours des cinq dernières années. En 2016, un total de 90 % (3 538 clients) étaient retournés au travail lorsque leur réclamation a pris fin. De ce nombre, 98,4 % travaillaient toujours trois mois plus tard.

Judy Duplisea
Agente d'indemnisation
Grand Bay-Westfield

Le pourcentage de clients qui se sont absents du travail, mais qui ont repris l'emploi qu'ils occupaient avant leur accident est également demeuré stable au cours des cinq dernières années. En 2016, un total de 84 % ont repris l'emploi qu'ils occupaient avant leur accident.

Les clients ont reçu des prestations pendant 57,4 jours en moyenne en 2016. Bien que le nombre de réclamations fermées en 2016 et leur durée étaient semblables à 2015, le nombre de réclamations faisant l'objet de la gestion des réclamations et la durée des réclamations toujours ouvertes à la fin de l'exercice a augmenté en 2016.

Puisque nous reconnaissons que le travail joue un grand rôle dans le bien-être physique et psychologique, nous sommes engagés à aider les travailleurs blessés à maintenir un lien avec leur lieu de travail, ainsi qu'à rétablir leur bien-être et à retourner au travail en toute sécurité dès que possible après une blessure. Pour atteindre ce but, le conseil d'administration a élaboré les stratégies suivantes en matière d'appui :

- Promouvoir et mettre en œuvre des pratiques de pointe en matière de réadaptation médicale.
- Faire la promotion et mettre en œuvre des pratiques de pointe en matière de gestion des réclamations qui profiteront aux travailleurs et aux employeurs.
- Offrir des prestations concurrentielles tout au long de la réclamation.
- Faire la promotion et mettre en œuvre des pratiques de pointe pour faciliter le maintien au travail pendant le rétablissement et le retour au travail en toute sécurité.

Travail sécuritaire NB embauche un nouveau médecin-chef

Des travailleurs blessés sont parmi le flux constant de patients que le Dr Paul Atkinson traite à la salle d'urgence de l'Hôpital régional de Saint John.

Certains se présentent à l'urgence avec des traumatismes et des blessures aiguës, et d'autres, avec des blessures moins graves, comme des entorses et des foulures.

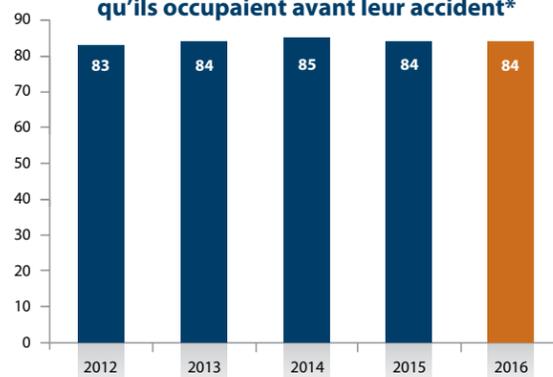
« La salle d'urgence est souvent le premier endroit vers lequel ils se tournent », a expliqué le nouveau médecin-chef de Travail sécuritaire NB.

Le Dr Atkinson a plus de 20 années d'expérience clinique, dont la plupart en médecine d'urgence. Il a récemment occupé le poste de directeur de la recherche du Service de médecine d'urgence à l'Hôpital régional de Saint John.

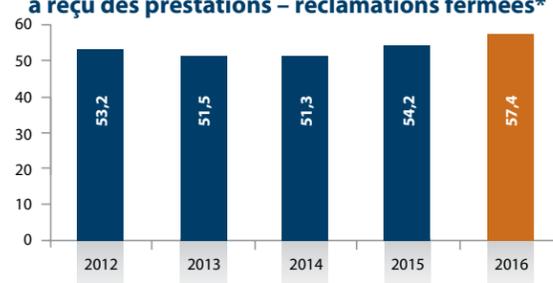
Au cours des dix dernières années, il a également occupé un certain nombre de postes d'enseignement, y compris les postes de professeur à la Dalhousie University et à la Memorial University. Il a également été président du comité de recherche de la médecine d'urgence de la Dalhousie University et de l'Association canadienne des médecins d'urgence.

En tant que médecin-chef à Travail sécuritaire NB, le Dr Atkinson sera chargé de surveiller les normes cliniques, les protocoles de traitement et les lignes directrices pour la pratique relativement à la réadaptation

Pourcentage de clients qui se sont absents du travail, mais qui ont repris l'emploi qu'ils occupaient avant leur accident*



Nombre moyen de jours pendant lesquels le client a reçu des prestations – réclamations fermées*



Nombre de réclamations ouvertes faisant l'objet de la gestion des réclamations*



Nombre moyen de jours perdus pour les réclamations ouvertes faisant l'objet de la gestion des réclamations*



*Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.



Dr Paul Atkinson, médecin-chef

des travailleurs blessés. En 2016, il a entrepris l'examen de la politique de Travail sécuritaire NB qui porte sur l'aide médicale liée aux opiacés, ainsi que l'élaboration d'une politique sur la marijuana à des fins médicales.

Le Dr Atkinson croit que son expérience à la salle d'urgence peut nous aider à mieux comprendre comment traiter la personne entière après une blessure subie au travail. En plus de souffrir d'une blessure, le travailleur peut souffrir d'un choc psychologique lié à son accident. Il peut avoir peur de retourner au travail et de se blesser de nouveau.

« La peur qu'un travailleur ressent après un accident est moins visible deux à trois semaines plus tard, mais elle est toujours là. Quand on voit une personne immédiatement après sa blessure, on peut lire la peur et le choc sur son visage. »

L'une des premières tâches du Dr Atkinson était d'examiner les politiques de Travail sécuritaire NB sur les opiacés, soit un type d'analgésiques qui crée une très forte dépendance et qui est disponible sur ordonnance, comme l'oxycodone, l'hydrocodone, la codéine, la morphine, le fentanyl et bien d'autres. Des preuves indiquent que certains patients peuvent devenir dépendants des opiacés trois ou quatre jours après avoir commencé à les prendre.

En 2016, le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick a élaboré de nouvelles lignes directrices relatives à la prescription d'opiacés. Ces dernières réduisaient la dose maximale recommandée et appelaient les médecins à prescrire moins d'opiacés pour traiter la douleur, surtout la douleur chronique. Pour se conformer à ces lignes directrices, Travail sécuritaire NB examine la possibilité de réduire les doses approuvées, et de faire un suivi plus tôt et plus fréquent des travailleurs blessés auxquels les médecins de famille et les spécialistes ont prescrit des analgésiques.

« Bien que nous ayons constaté une diminution de l'usage d'opiacés chez les travailleurs blessés ces quatre dernières années, un nombre important d'opiacés sont

exclus des lignes directrices. Nous avons donc cru bon de réviser notre politique pour que nos lignes directrices soient plus conformes aux meilleures pratiques. »

Le Dr Atkinson a également commencé à dresser l'ébauche d'une politique sur la marijuana à des fins médicales à la suite de l'augmentation graduelle du nombre de réclamations liées à cette drogue ces deux dernières années et de la discussion publique entourant sa légalisation. La politique communiquerait des lignes directrices fondées sur des preuves solides et sur l'examen au cas par cas, ainsi que des procédures de surveillance strictes. Travail sécuritaire NB serait la première commission de ses homologues canadiens à établir une politique distincte sur la marijuana.

En tant que médecin-chef de Travail sécuritaire NB, le Dr Atkinson a l'intention de renforcer les relations de recherche avec les universités et autres organismes, ainsi que les relations avec les médecins de famille néo-brunswickois. Il veut également travailler avec l'équipe de la haute direction afin d'orienter les décisions stratégiques de Travail sécuritaire NB, et appuyer les décisions liées à l'établissement de politiques. De plus, il veut faire en sorte que notre initiative d'excellence du service comprenne les meilleurs services médicaux. « L'un de mes principaux buts en 2017 est d'améliorer la communication avec nos fournisseurs de soins de santé. »

Amélioration des prestations et des services

Le régime d'indemnisation des travailleurs prévoit des prestations d'indemnisation, des traitements médicaux, des services de réadaptation et d'autres prestations pour les travailleurs blessés. En 2016, nous avons amélioré plusieurs prestations et services offerts aux travailleurs et à leur famille, ainsi qu'aux employeurs.

- Les travailleurs sont maintenant remboursés de leur kilométrage en entier pour les déplacements liés à leur réclamation, y compris les déplacements pour se rendre à des rendez-vous médicaux et à des cours de formation. Le conseil d'administration a éliminé la zone d'exclusion prévue par la Politique 21-220, qui précisait que Travail sécuritaire NB ne payait pas les premiers 22 kilomètres parcourus. Presque 32 % plus de clients ont reçu une allocation de déplacement, et le montant remboursé pour les frais de déplacement s'est chiffré à 1,4 million de dollars de plus en 2016 qu'en 2015.
- Dans le cas de travailleurs grièvement blessés, Travail sécuritaire NB peut verser une allocation pour des modifications à domicile afin de les aider à accomplir des activités de la vie quotidienne (Politique 21-403). Par le passé, Travail sécuritaire NB ne payait que les modifications aux aires de séjour primaires à l'intérieur du domicile du travailleur. Toute modification structurale était exclue. La politique prévoit maintenant les modifications nécessaires à tout endroit du domicile, ainsi qu'une nouvelle limite financière.
- Travail sécuritaire NB verse une allocation mensuelle aux travailleurs admissibles à des soins personnels non professionnels afin d'aider à leurs activités de la vie quotidienne (Politique 25-003). Par le passé, pour qu'un travailleur y soit admissible, un ergothérapeute devait juger qu'il avait besoin de soins pendant au moins 30 minutes. Le Tribunal d'appel des accidents

Attention

au travail a décidé que les travailleurs pouvaient être admissibles même s'ils n'avaient besoin de soins que pendant une minute.

- Les employeurs ayant moins de trois travailleurs à leur service peuvent demander une protection contre les accidents du travail s'ils ont au moins deux contrats de travail (Politique 23-100). Par le passé, ils devaient également avoir au moins un travailleur ayant des salaires assurables minimums de 3 000 \$. Les entrepreneurs indépendants sont plus facilement admissibles à une protection.
- Lorsqu'un travailleur subit un accident mortel ou une blessure grave, l'employeur peut offrir du counseling à ses collègues. Toutefois, les membres de la famille du travailleur blessé ou décédé n'ont peut-être pas accès à ce genre de service. En 2016, Travail sécuritaire NB a lancé un projet pilote pour que les membres de la famille aient accès à des services de counseling confidentiels d'une tierce partie, et ce, gratuitement, afin de les aider pendant une période difficile.

Parmi les meilleurs au monde

Le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB a obtenu le niveau d'agrément le plus élevé de la CARF International pour un cycle de trois ans, et ce, pour la quatrième fois consécutive.

La gestionnaire du Programme de rétablissement du Centre, Eileen Keating, attribue cette réalisation à ses employés très motivés et bienveillants qui travaillent avec des travailleurs blessés ayant des problèmes de santé complexes.

« Nous devons offrir nos services d'une façon très créative puisque le groupe de clients est exceptionnellement complexe. Je pense que nous réussissons très bien », a-t-elle affirmé.

CARF International est largement reconnue comme étant la norme de référence pour l'agrément d'établissements de réadaptation. Elle donne son agrément à plus de 50 000 programmes et services à 23 000 endroits dans le monde.

En juillet, trois évaluateurs de la CARF ont visité le Centre, situé près de Grand Bay-Westfield, pendant deux jours. Ils ont été impressionnés par les employés, les programmes et l'approche afin d'aider les travailleurs blessés à retourner au travail.

Les gestionnaires de cas adressent environ 18,1 % de tous les travailleurs blessés qui se sont absents du travail au Centre lorsque ces derniers ne se rétablissent pas après avoir reçu des traitements dans leur région et ont besoin d'une approche multidisciplinaire pour traiter leurs problèmes complexes. En 2016, un total de 86,7 % des travailleurs blessés ont indiqué sur leur questionnaire de congé qu'ils étaient plutôt ou entièrement satisfaits des services qu'ils avaient reçus au Centre.

« Cette réalisation fait preuve du dévouement et de l'engagement de votre organisme en vue d'améliorer la qualité de vie de ses clients », a affirmé le président-directeur général de la CARF Canada, Brian Boon. « Les services, les employés et la documentation indiquent clairement qu'il y a une tendance établie quant à la conformité aux normes. »

Les clients du Centre peuvent avoir confiance en la

qualité des services qu'ils reçoivent puisque l'agrément de la CARF témoigne de l'engagement du Centre visant à être parmi les meilleurs.

Pour Mme Keating, l'agrément représente beaucoup plus que la reconnaissance de la qualité des services. Puisque des praticiens spécialisés effectuent une évaluation sur place, l'agrément motive les employés à atteindre l'excellence.

« Il est toujours bien d'avoir un regard neuf sur nos programmes », a-t-elle souligné. « Il est bon que nous fassions l'objet d'un examen par des pairs, et que les employés aient la confirmation que nous sommes sur la bonne voie pour améliorer notre prestation de services. »

Appuyer les personnes atteintes du syndrome de stress post-traumatique

Le syndrome de stress post-traumatique est une réaction émotionnelle et psychologique à un événement traumatique (ou à une série d'événements traumatiques). Les symptômes peuvent être débilitants et des traitements peuvent être nécessaires pour les soulager. Travail sécuritaire NB appuie les travailleurs atteints du syndrome de stress post-traumatique lié à leur travail, et ce, de différentes façons.

Nous avons un modèle de continuum des soins conçu pour aider les travailleurs blessés atteints d'une blessure psychologique traumatique à obtenir des traitements rapides et efficaces afin qu'ils puissent se rétablir et retourner au travail. Ces travailleurs reçoivent des traitements psychologiques individuels et des traitements d'ergothérapie d'un réseau de psychologues et d'ergothérapeutes compétents. Travail sécuritaire NB communique avec le travailleur, les fournisseurs de soins et l'employeur tout au long du traitement, et examine les lignes directrices périodiquement afin d'assurer une communication continue et efficace.

Grâce à une modification législative en 2016, les intervenants d'urgence atteints du syndrome de stress post-traumatique, comme les agents de police, les travailleurs paramédicaux et les pompiers, ont plus facilement accès à des prestations d'indemnisation et à des traitements. La *Loi sur les accidents du travail* a été modifiée le 28 juin 2016 pour que les intervenants d'urgence n'aient plus à prouver que le syndrome est lié au travail. Il est maintenant présumé que leur condition, diagnostiquée par un psychiatre ou un psychologue, découle d'événements survenus au travail, à moins qu'il en est prouvé autrement.

Travail sécuritaire NB est également un membre actif de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada, soit un organisme qui favorise la discussion des membres sur les meilleures pratiques et la recherche. Le syndrome de stress post-traumatique est un sujet qui intéresse toutes les commissions canadiennes. Il figurera parmi les sujets d'une série d'ateliers sur la santé mentale au lieu de travail à la Conférence sur la santé et la sécurité 2017 de Travail sécuritaire NB, qui aura lieu du 4 au 6 octobre, à Saint John.

Renvoi direct en physiothérapie

Le programme de renvoi direct en physiothérapie, qui a été lancé en 2012, a été élargi en 2016 pour inclure des employés du gouvernement provincial, de Travail sécuritaire NB et d'Ambulance Nouveau-

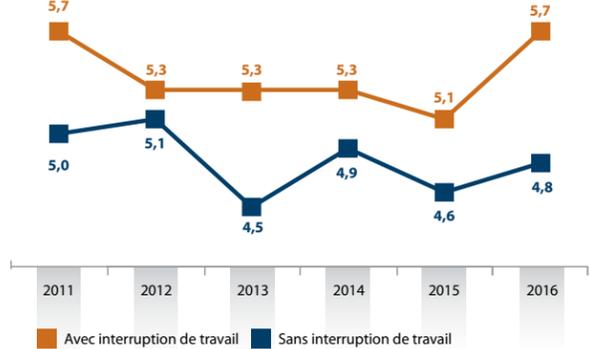
Brunswick. Le programme permet aux employeurs d'adresser des employés atteints d'une lésion musculo-squelettique directement à un groupe particulier de physiothérapeutes immédiatement après une blessure. Un accès rapide à des traitements de physiothérapie peut aider les travailleurs ayant subi une entorse ou une foulure à se remettre de leur blessure plus rapidement. Le programme a pour but d'offrir des traitements et des renseignements sans délai qui aideront les travailleurs à demeurer au travail ou à retourner au travail rapidement. À la fin de 2016, un total de 122 employeurs y participaient et 25 physiothérapeutes étaient approuvés pour offrir des traitements dans le cadre du programme.

Clients atteints d'une invalidité à long terme totale

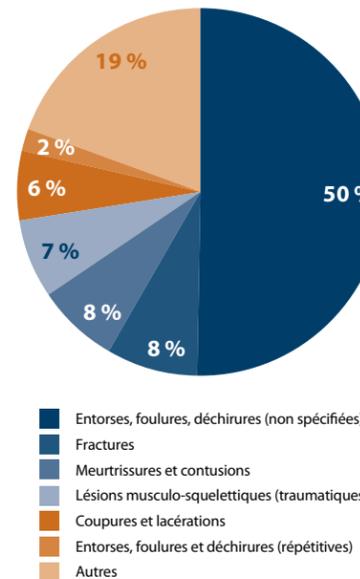
Travail sécuritaire NB verse des prestations d'invalidité à long terme, des prestations pour perte de gains et des prestations de survivant aux travailleurs blessés ou aux personnes à leur charge. À la fin de l'exercice, nous avons remis des prestations d'invalidité à long terme

à 751 travailleurs pour un accident survenu avant 1982; des prestations pour perte de gains à 2 410 travailleurs pour un accident survenu après 1982; et des prestations de survivant à 402 conjoints survivants ou personnes à charge.

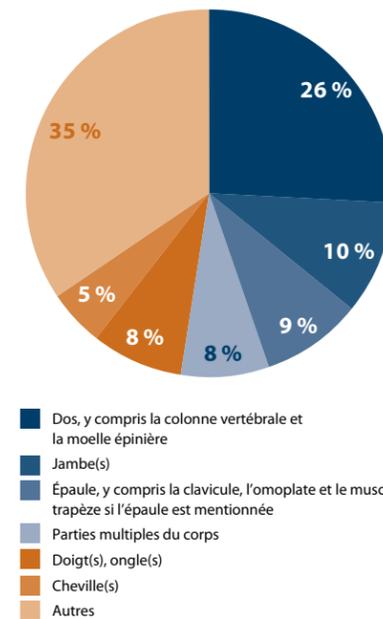
Nombre de réclamations traitées selon la catégorie (en milliers)



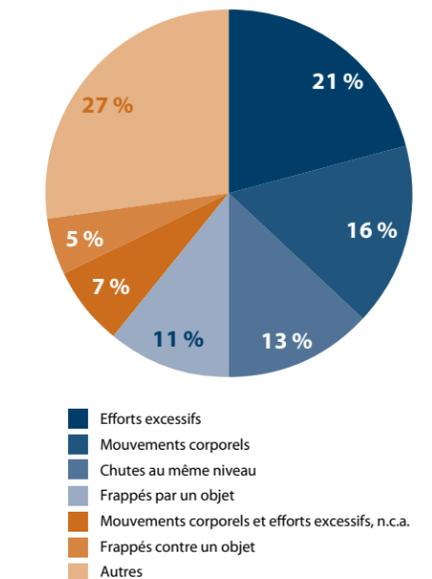
Réclamations avec interruption de travail selon la nature de la blessure – 2016 (en pourcentage)*



Réclamations avec interruption de travail selon la partie du corps atteinte – 2016 (en pourcentage)*



Réclamations avec interruption de travail selon l'événement ou l'exposition – 2016 (en pourcentage)*



*Les nombres pourraient ne pas totaliser 100 % en raison de l'arrondissement.

Paiements d'invalidité à court terme et de réadaptation ainsi que paiements d'assistance médicale (en millions)

	2012	2013	2014	2015	2016
Invalidité à court terme et réadaptation	35,7 \$	36,1 \$	39,2 \$	41,1 \$	54,0 \$
Assistance médicale	48,0 \$	50,0 \$	54,8 \$	61,9 \$	66,3 \$

Paiements au titre des prestations (en millions)*

	2012	2013	2014	2015	2016
Paiements de l'exercice courant	27,3 \$	26,4 \$	28,7 \$	28,3 \$	34,4 \$
Paiements des exercices antérieurs	112,1 \$	117,2 \$	127,4 \$	137,4 \$	154,7 \$

*Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2016

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de Travail sécuritaire NB. Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 17 mai 2017, conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le *Rapport annuel 2016*, le *Plan stratégique et évaluation des risques 2016-2021* et *2017 – Taux de cotisation* en ligne à l'adresse travailsecuritairenbc.ca.

Aperçu des résultats financiers

Principales données financières (en milliers de dollars)	2016	2015
Portefeuille de placement	1 225 384	1 303 416
Engagement au titre des prestations	1 400 829	1 213 104
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB	171 804	286 605
Pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB	112,1 %	123,2 %
Taux de cotisation moyen provisoire	1,11 \$	1,11 \$
Revenu des cotisations	212 677	159 695
Revenu de placements	105 152	55 362
Coûts de réclamation	376 767	291 721
Frais d'administration	48 747	43 730
Excédent des (dépendances) sur les revenus attribuable à Travail sécuritaire NB	(114 801)	(126 341)
Taux de rendement du marché du portefeuille	9,16 %	4,30 %

Travail sécuritaire NB a enregistré un déficit de 114,8 \$ millions de dollars en 2016, comparativement à un déficit de 126,3 millions de dollars en 2015. Le déficit est surtout attribuable à des coûts de réclamation supérieurs à ceux qui avaient été prévus. Les coûts reflètent les dernières tendances, les variations des hypothèses d'évaluation et les changements au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques à la suite de décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail. L'augmentation des coûts en 2016 était surtout attribuable à la norme de preuve qu'applique le Tribunal pour accepter des réclamations et par la suite, déterminer les prestations continues, surtout en ce qui a trait aux lésions musculo-squelettiques. L'augmentation était également attribuable en partie aux variations de l'évaluation des réclamations pour perte d'audition afin de refléter l'augmentation du nombre et des coûts de ces réclamations. Les revenus de placements réels se sont chiffrés à 9,16 %, comparativement aux revenus prévus au budget de 6,08 %. Le revenu des cotisations prévu au budget était 37,8 millions de dollars de moins que les coûts prévus liés aux accidents de 2016. Lorsque Travail sécuritaire NB connaît un excédent de plus de 110 %, la politique précise qu'il doit financer une portion des coûts de nouveaux accidents à partir de l'excédent plutôt que du revenu tiré des cotisations, ce qui entraîne un déficit prévu au budget. En raison de ces résultats d'exploitation, la position de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'est chiffrée à 171,8 millions de dollars ou 112,1 %.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; il est exposé ou a droit à des rendements variables de l'entité; et il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, conformément aux accords relatifs à la gestion combinée de leurs placements respectifs. Bien que Travail sécuritaire NB n'ait pas droit à la quote-part que la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* détiennent dans WSNBIL, la Norme internationale d'information financière 10 (IFRS 10) exige que Travail sécuritaire NB présente des états financiers consolidés puisqu'il contrôle WSNBIL, tel qu'il est défini à IFRS 10. Ainsi, WSNBIL a été entièrement consolidée dans les présents états financiers.

Les quotes-parts dans l'actif net de WSNBIL au 31 décembre 2016 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 82,48 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 16,56 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 0,96 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

Bilan consolidé

Les principales composantes du bilan consolidé de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations et le solde du fonds.

Placements

Le conseil d'administration est d'avis que le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes

juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Le conseil se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, le conseil adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Le conseil est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2016, il a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, de la nature des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, il a légèrement modifié la composition de l'actif selon la politique cible, qui est formée de 15 % d'obligations canadiennes, de 2 % d'obligations canadiennes à rendement réel, de 15 % d'actions canadiennes, de 14 % d'actions américaines, de 14 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 8 % d'infrastructure, de 10 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 3 % en espèces.

La composition de l'actif que le conseil a choisie a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB. Une autre étude de l'actif et du passif est prévue en 2021.

Le tableau qui suit indique la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB selon le type de placements au 31 décembre.

Placements (en milliers de dollars)	2016	2015
Contrats de change à terme	3 714	(12 577)
Revenu fixe	209 627	243 440
Actions	620 657	649 901
Obligations à rendement réel	55 295	64 987
Biens immobiliers	187 192	199 253
Infrastructure	88 211	87 409
Opportuniste mondial ¹	60 688	71 003
Total des placements	1 225 384	1 303 416

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2016, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 4,4 % (2015 – 13,5 %); actions non nord-américaines, 34,4 % (2015 – 29,8 %); instruments à revenu fixe, 20,4 % (2015 – 27,2 %); stratégies de rendement absolu, 20,5 % (2015 – 19,0 %); et espèces, 20,3 % (2015 – 10,6 %).

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; l'avis du conseil relativement à la diversification; l'importance de la répartition de l'actif; et l'avis du conseil quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Au 31 décembre 2016, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

Engagements au titre des prestations (en milliers de dollars)	2016	2015
Invalité à court terme et réadaptation	136 171	91 696
Invalité à long terme	671 981	605 588
Prestations de survivant	85 144	94 018
Assistance médicale	507 533	421 802
Total du passif au titre des prestations	1 400 829	1 213 104

En 2016, le passif au titre des prestations a augmenté de 187,7 millions de dollars, soit environ 15,5 %. Les coûts réels étaient plus élevés que prévus, ce qui a fait augmenter les coûts de réclamation des exercices antérieurs de 55,3 millions de dollars. Les variations des hypothèses d'évaluation des réclamations pour perte d'audition et les modifications apportées aux politiques par suite de décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail ont fait augmenter le passif de 85,7 millions de dollars. De plus, la provision pour les coûts futurs découlant de nouveaux accidents a augmenté de 57,1 millions de dollars. Ces augmentations ont été partiellement compensées par une modification législative prévue par le projet de loi 15, qui a reçu la sanction royale le 16 décembre 2016. Le passif au titre des prestations a diminué de 27,4 millions de dollars en raison de la modification législative.

Solde du fonds

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2016 se chiffre à 112,1 % (2015 – 123,2 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

Revenus

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment le revenu des cotisations et le revenu de placements. En 2016, il s'est élevé à 314,4 millions de dollars, soit une augmentation de 46,2 % par rapport au revenu de 2015, qui se chiffrait à 215,1 millions de dollars.

Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires

assurables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires assurables. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables reflète le recouvrement de versements effectués au titre des réclamations au nom de ces employeurs, les frais d'administration pour la gestion de réclamations et la variation au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations des employeurs tenus personnellement responsables.

Le revenu des cotisations s'est chiffré à 212,7 millions de dollars en 2016, comparativement à 159,7 millions de dollars en 2015, soit une augmentation de 33,2 %. Les cotisations prélevées d'employeurs cotisés ont augmenté de 4,0 % en raison de masses salariales plus élevées. Le taux de cotisation moyen provisoire pour 2016 est demeuré inchangé comparativement à 2015, soit 1,11 \$. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables a augmenté de 74,5 % en raison des coûts de réclamation plus élevés. La masse salariale des employeurs est passée de 8,67 milliards de dollars en 2015 à 8,84 milliards de dollars en 2016. L'augmentation est en partie imputable à la croissance économique provinciale et à l'augmentation annuelle du salaire assurable maximum, qui est passé de 61 800 \$ en 2015 à 62 700 \$ en 2016.

Revenu des cotisations (en milliers de dollars)	2016	2015
Employeurs cotisés	97 273	93 548
Employeurs tenus personnellement responsables	115 404	66 147
Total du revenu des cotisations	212 677	159 695
Taux de cotisation moyen provisoire	1,11 \$	1,11 \$
Masse salariale	8,84 milliards de dollars	8,67 milliards de dollars

Revenu de placements

Le revenu de placements est passé de 55,4 millions de dollars en 2015 à 105,1 millions de dollars en 2016. La plus grande partie de cette augmentation est attribuable à des gains non matérialisés plus élevés découlant de placements de Travail sécuritaire NB, ainsi qu'à des pertes matérialisées moins élevées et des gains non matérialisés plus élevés provenant de contrats de change à terme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Le revenu de placements est une source importante du revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 3,75 %. En 2016, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à 7,66 %. Pour la période de vingt ans se terminant le 31 décembre 2016, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 4,76 %.

Revenu de placements (en milliers de dollars)	2016	2015
Intérêts et dividendes	28 164	31 964
Gains nets matérialisés sur placements	48 032	52 004
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	34 348	(23 613)
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(5 392)	(4 993)
Total du revenu de placements	105 152	55 632

Dépenses

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais d'administration et les obligations prévues par la loi. En 2016, les dépenses sont passées de 339,6 millions de dollars à 428,9 millions de dollars, soit une augmentation de 26,3 %.

Frais engagés au titre des réclamations

Les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. En 2016, ces coûts se chiffraient à 376,8 millions de dollars, soit une augmentation de 29,2 % par rapport à 291,7 millions de dollars en 2015. Cette augmentation était surtout attribuable à une variation de l'évaluation des réclamations pour perte d'audition afin de refléter l'augmentation du nombre et des coûts de ces réclamations ainsi qu'à l'augmentation de prestations en raison de modifications apportées aux politiques à la suite de décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique pour 2016 est demeuré inchangé, soit 6,08 %.

Frais engagés au titre des réclamations (en milliers de dollars)	2016	2015
Invalité à court terme et réadaptation	98 453	52 343
Invalité à long terme	125 963	122 252
Prestations de survivant	335	12 626
Assistance médicale	152 016	104 500
Total des frais engagés au titre des réclamations	376 767	291 721

Coûts d'exploitation

En 2016, les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 43,7 à 48,7 millions de dollars, mais ils sont demeurés bien inférieurs au montant prévu au budget de 51,2 millions de dollars. Cette augmentation des frais réels est surtout attribuable à des placements liés à la transformation des services et à l'avancement du leadership en sécurité.

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des travailleurs et des employeurs, lesquels se sont chiffrés à 1,4 million de dollars en 2016 (1,5 million de dollars en 2015) ainsi que du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui se sont élevés à 1,3 million de dollars en 2016 (1,5 million de dollars en 2015).

En 2016, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 700 milliers de dollars (2015 – 690 milliers de dollars) à trois associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*, notamment à la New Brunswick Construction Safety Association, à l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. et à l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

Coûts d'exploitation (en milliers de dollars)	2016	2015
Frais d'administration	48 747	43 730
Obligations prévues par la loi	3 402	3 677
Tribunal d'appel	–	438
Total des coûts d'exploitation	52 149	47 845

Facteurs opérationnels clés

Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs et des coûts de réclamation que les employeurs tenus personnellement responsables paient directement.

À l'heure actuelle, Travail sécuritaire NB fait face à une augmentation du nombre de réclamations et de la durée des réclamations à la suite d'un changement au niveau de la norme de preuve qu'applique le Tribunal d'appel des accidents au travail. De plus, les niveaux de prestations augmentent, et ce, surtout en raison de décisions du Tribunal. Les augmentations au niveau du nombre de blessures peuvent être minimisées grâce à certains facteurs, notamment :

- de bonnes pratiques de sécurité chez les travailleurs et les employeurs;
- des programmes de gestion de l'incapacité au travail chez les employeurs;
- l'attention que porte Travail sécuritaire NB aux industries qui présentent des risques élevés;
- l'augmentation du nombre d'emplois au sein d'industries qui présentent moins de risques par rapport à ceux au sein d'industries à risques élevés;
- des changements au niveau de la façon dont le travail est effectué au sein d'industries à risques plus élevés.

Certains facteurs peuvent avoir une influence positive sur la durée des réclamations, soit :

- l'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention précoce et au retour au travail en toute sécurité;

- les facteurs ergonomiques qui favorisent le retour au travail rapide.

La durée ou la gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation assez considérables.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de survivant futures ainsi que d'autres prestations et allocations est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Le taux d'inflation de base cible de la Banque du Canada se chiffre à 2,0 %. Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,73 % et 2,52 %, avec un taux moyen se chiffrant à 1,65 %.

Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi, à l'exception des placements à revenu fixe, dont le rendement devrait être inférieur à leur moyenne historique récente.

Les marchés financiers ont été résilients en 2016 malgré les surprises politiques du Brexit et de l'élection de Donald Trump. Les actions des marchés canadiens, américains et naissants ont connu des rendements solides dans les secteurs de l'énergie et des matériaux, qui avaient connu des rendements faibles auparavant. Le cours du pétrole a été le plus bas en douze ans en février, mais il a augmenté considérablement au cours du reste de l'exercice en raison de l'augmentation de la demande et de l'entente conclue par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole afin de limiter la production. Les actions canadiennes ont connu une année particulièrement solide, en partie en raison de leur exposition importante aux secteurs de l'énergie et des matériaux en plus de leur rendement financier fort. Les actions canadiennes, représentées par l'indice S&P TSX, ont connu un rendement de 21,08 % en 2016. Les actions américaines (indice S&P 500) ont produit un rendement de 8,09 % et les actions des marchés naissants (indice MSCI EM), de 7,74 %, en dollars canadiens pour la même période.

Le rendement des actions internationales (EAFE) était quelque peu faible en 2016, en partie en raison du vote en faveur du Brexit, des préoccupations quant à l'avenir de l'euro, ainsi que du taux élevé de chômage et de la faible croissance continue. L'indice du MSCI EAFE a connu une perte de 2,49 % en 2016 en dollars canadiens.

Les obligations nord-américaines ont connu un rendement positif modeste en 2016. Au Canada, les obligations de société ont connu un meilleur rendement que les gouvernements. La Banque du Canada a maintenu son taux directeur stable à 0,5 % pendant tout

l'exercice. Les obligations canadiennes, représentées par l'indice des obligations de l'univers FTSE TMX, ont enregistré une augmentation de 1,66 % pour l'exercice. Les obligations à long terme, représentées par l'indice global des obligations à long terme FTSE TMX, ont réalisé un gain de 2,47 % et les obligations à rendement réel, représentées par l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX, ont connu un rendement de 2,74 %. Les biens immobiliers canadiens ont connu une année stable en général, avec le REALpac/IPD Canada All Property Index produisant un rendement de 5,97 %.

La totalité du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 9,16 % en 2016. L'inflation pour la même période était en moyenne 1,50 %, ce qui a donné un rendement réel de 7,66 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 3,91 % à l'objectif de rendement réel prévu. Le rendement des placements de Travail sécuritaire NB pour les vingt exercices se terminant le 31 décembre 2016 a atteint en moyenne 6,57 %. L'inflation pour cette même période s'est chiffrée en moyenne à 1,81 %, ce qui représente un rendement réel moyen de 4,76 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 1,01 % à l'objectif prévu du rendement réel.

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés. Selon la valeur marchande du portefeuille de placement au 31 décembre 2016, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 3,75 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 13,7 millions de dollars.

Risques

Le contexte dans lequel Travail sécuritaire NB prend ses décisions stratégiques change continuellement. Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de sa vision et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour Travail sécuritaire NB. Afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques, le conseil d'administration examine chaque année son orientation stratégique et les risques auxquels l'organisme fait face. Il décide ensuite s'il doit réaffirmer ou modifier son portefeuille de risque et ses stratégies.

Le Plan stratégique et évaluation des risques 2016-2021, qui se trouve en ligne à l'adresse travailsecuritairenb.ca, résume les résultats du processus annuel de planification, et met l'accent sur l'importance de faire des besoins du client une priorité. En se fondant sur son analyse de 2016, le conseil a modifié les valeurs organisationnelles et a établi une nouvelle valeur fondamentale, soit le client est la priorité. Bien que le conseil continue à être axé sur la prévention des blessures, il a adopté de nouveaux buts en matière d'appui et de service qui orienteront nos interactions avec les clients afin que leur expérience avec Travail sécuritaire NB soit exceptionnelle.

Le conseil a déterminé les trois grandes priorités suivantes :

- Gérer les risques liés à l'effet des décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail sur le rôle du conseil dans l'élaboration de politiques
- Créer une expérience de service exceptionnelle pour les clients de Travail sécuritaire NB
- Créer une stratégie d'engagement des intervenants globale

Le conseil a également relevé 18 risques qui pourraient empêcher Travail sécuritaire NB d'atteindre son orientation stratégique. Ces risques sont gérés toute l'année et sont documentés dans le *Plan stratégique et évaluation des risques 2016-2021*, qui se trouve en ligne.

Regard vers l'avenir

Perspectives d'avenir

L'approche méthodique de Travail sécuritaire NB relativement à la gestion de ses affaires continue d'être cruciale compte tenu des incertitudes économiques actuelles. Les priorités de Travail sécuritaire NB seront de tenter de trouver de nouvelles stratégies opérationnelles et financières en plus de faire fond sur les stratégies existantes. La direction surveillera de près les tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires, et ce, de façon proactive.

Travail sécuritaire NB continuera à chercher des façons d'améliorer les résultats. En 2016, il a fait avancer son initiative de leadership en sécurité, qui consiste en une stratégie pluriannuelle en vue de favoriser une culture de sécurité au Nouveau-Brunswick. L'une de ses principales priorités sera également d'assurer une meilleure expérience du client. En 2016, le conseil a approuvé un plan de cinq ans pour la mise en œuvre d'un modèle de service axé sur les clients et la modernisation de systèmes afin d'appuyer cette transformation. Cette initiative comprend également la réorientation des stratégies afin d'attirer, de perfectionner et de maintenir des employés compétents.

Le taux de cotisation moyen de 2017 est passé à 1,48 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables. Cette décision était fondée sur la politique de capitalisation du conseil, qui précise que le taux de cotisation doit être rajusté de façon à permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation de 110 %. De plus, la loi exige que Travail sécuritaire NB prélève suffisamment de revenus des cotisations pendant l'exercice en cours pour couvrir tous les coûts actuels et futurs des accidents survenus pendant l'exercice en question. Bien que le taux de cotisation moyen de Travail sécuritaire NB continue à être l'un des plus bas au pays, les tendances futures au niveau du nombre de blessures et des rendements de placements auront une incidence négative ou positive importante sur ce taux.

Gestion financière

Les marchés de capitaux demeurent incertains et il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme qui jouit d'une position financière solide. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

Marché du travail

Le marché du travail au Canada subit des changements importants, ce qui signifie non seulement que la population active vieillit, mais qu'elle diminue, comme c'est le cas dans d'autres pays industrialisés. Au Nouveau-Brunswick, divers facteurs, comme la diminution du taux de natalité et les travailleurs de la génération du babyboom qui prennent leur retraite, sont en voie de créer une tempête qui entraînera une crise socio-économique importante pour la province dans un avenir prochain. Vers le milieu de la prochaine décennie, et pour la première fois en au moins cent ans, le nombre de personnes prêtes à travailler et disponibles pour travailler au Canada sera inférieur au nombre d'emplois vacants. À ce moment-là, une pénurie de main-d'œuvre générale deviendra une réalité pour l'économie de la province.

Le conseil reconnaît ce défi et est engagé à élaborer des stratégies afin d'assurer que Travail sécuritaire NB continue à recruter et à retenir des employés hautement compétents.

Économie du Nouveau-Brunswick¹

On prévoit que l'économie du Nouveau-Brunswick connaîtra une croissance positive en 2017, après avoir stagné en 2016. Cette croissance sera surtout attribuable à des gains dans les marchés du travail, ce qui représente un contexte favorable pour les secteurs axés sur le marché intérieur.

Après plusieurs années de mauvais rendements, le marché du travail du Nouveau-Brunswick a connu une légère amélioration depuis le milieu de 2016. Il devrait connaître une croissance de 0,4 % en 2017, surtout en raison de l'augmentation du nombre d'emplois dans le secteur des services et les autres secteurs liés à la consommation.

Le secteur forestier devrait continuer à progresser puisque les investissements résidentiels connaissent une croissance constante aux États-Unis. Toutefois, des mesures commerciales découlant de l'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis pourraient avoir un effet sur la croissance dans ce secteur.

Les dépenses en immobilisations devraient connaître un recul de 1,5 % en raison d'une diminution de 36 % des intentions de dépenses en immobilisations dans le secteur manufacturier. Les services publics et les administrations gouvernementales devraient compenser partiellement cette diminution en augmentant les investissements dans les immobilisations.

En général, on s'attend à ce que l'économie du Nouveau-Brunswick connaisse une croissance de 0,6 % en 2017.

Sommaire

Travail sécuritaire NB est prêt à faire face à ces défis par le biais de la consultation continue avec ses intervenants sur des questions clés; de l'innovation continue par rapport à ses activités; de l'élaboration de systèmes en ligne pour permettre à ses clients d'effectuer leurs transactions avec Travail sécuritaire NB de façon simple et efficace; de stratégies de maintien en service et de perfectionnement d'employés visant à faire en sorte que l'organisme continue à être l'un des meilleurs employeurs; et de la surveillance de près de tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires.

Conjointement avec ses partenaires, Travail sécuritaire NB continuera à chercher des façons de minimiser l'effet des maladies professionnelles et des blessures subies au travail sur les travailleurs néo-brunswickois. En mettant clairement l'accent sur ses activités de base et son engagement envers ses valeurs fondamentales, il demeure prêt à faire face à l'avenir.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'évaluation des services financiers, qui examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant auprès de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés.



Tim Petersen, CPA, CA
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION PAR INTÉRIM
Travail sécuritaire NB



Carolyn MacDonald, M.A.P.
VICE-PRÉSIDENTE AUX SERVICES GÉNÉRAUX PAR INTÉRIM
Travail sécuritaire NB

1. *Perspectives provinciales*, Services économiques RBC, mars 2017.

ÉNONCÉ D'OPINION

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2016 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation. Nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugions appropriées. Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. Les hypothèses actuarielles choisies dans le calcul des engagements sont adéquates et appropriées aux fins de l'évaluation.
3. Les méthodes sont appropriées aux fins de l'évaluation et sont conformes à la pratique actuarielle reconnue chez les organismes chargés de l'indemnisation des travailleurs au Canada.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 1 169 405 000 \$ pour les employeurs cotisés et de 231 424 000 \$ pour les employeurs tenus personnellement responsables, pour un total de 1 400 829 000 \$. Ces chiffres comprennent des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Ils comprennent également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant.
5. À la date d'évaluation, les engagements relatifs aux cotisations de pension et aux intérêts courus déjà réservés par Travail sécuritaire NB jusqu'à la date d'évaluation pour pourvoir au versement de pensions aux travailleurs blessés et aux conjoints survivants à partir de l'âge de 65 ans sont compris dans les chiffres ci-dessus et ont été fournis par le personnel de la Division des services généraux de Travail sécuritaire NB.
6. Le montant du passif actuariel constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
7. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.
8. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation. L'évaluation ne comprend que les prestations relevant de la *Loi sur les accidents du travail*.

Conrad Ferguson, F.I.C.A.
MORNEAU SHEPELL
Mai 2017

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration

Travail sécuritaire NB

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2016, l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé des variations du solde du fonds et l'état consolidé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus lors de la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses mouvements de la trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Saint John (Canada)
Le 17 mai 2017

Grant Thornton LLP
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre

	2016	2015
	(en milliers)	(en milliers)
ACTIF		
Espèces et équivalents d'espèces (note 5)	144 690 \$	49 491 \$
Créances et autres (note 6)	11 319	11 044
Engagements recouvrables au titre des prestations (note 2)	221 773	160 085
Placements (notes 7 et 8)	1 225 384	1 303 416
Immobilisations (note 9)	10 376	9 517
	1 613 542 \$	1 533 553 \$
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 10)	21 508 \$	20 464 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 11)	1 400 829	1 213 104
Total du passif	1 422 337	1 233 568
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB	171 804	286 605
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	19 401	13 380
	191 205	299 985
	1 613 542 \$	1 533 553 \$

Au nom du conseil d'administration,


Hector Losier
Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration

Lucien Sonier
Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration

Dorine Pirie
Présidente du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION
Exercice terminé le 31 décembre

	2016		2015
	Budget*	Réel	(en milliers) Réel
REVENUS			
Cotisations (note 12)	96 665 \$	97 273 \$	93 548 \$
Placements (note 7)	85 510	105 152	55 362
Employeurs tenus personnellement responsables (note 13)	50 600	115 404	66 147
	232 775	317 829	215 057
DÉPENSES			
Frais engagés au titre des réclamations (note 11)			
Invalidité à court terme et réadaptation	40 800	98 453	52 343
Invalidité à long terme	61 650	125 963	122 252
Prestations de survivant	6 200	335	12 626
Assistance médicale	80 000	152 016	104 500
	188 650	376 767	291 721
Administration (note 14)	51 196	48 747	43 730
Obligations prévues par la loi (note 15)	4 415	3 402	3 677
Tribunal d'appel des accidents au travail	-	-	438
	55 611	52 149	47 845
Total des dépenses	244 261	428 916	339 566
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(11 486) \$	(111 087) \$	(124 509) \$
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice attribuable à :			
Travail sécuritaire NB		(114 801)	(126 341)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)		3 714	1 832
		(111 087) \$	(124 509) \$

*Non vérifié

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Attention

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS
Exercice terminé le 31 décembre

	Travail sécuritaire NB (en milliers)	Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers)	2016 Total (en milliers)
Solde du fonds, 1 ^{er} janvier 2016	286 605 \$	13 380 \$	299 985 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	-	4 541	4 541
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	(2 234)	(2 234)
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(114 801)	3 714	(111 087)
Solde du fonds, 31 décembre 2016	171 804 \$	19 401 \$	191 205 \$

	Travail sécuritaire NB (en milliers)	Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers)	2015 Total (en milliers)
Solde du fonds, 1 ^{er} janvier 2015	412 946 \$	3 005 \$	415 951 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	-	8 543	8 543
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(126 341)	1 832	(124 509)
Solde du fonds, 31 décembre 2015	286 605 \$	13 380 \$	299 985 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 décembre

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	95 431 \$	92 996 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	53 470	42 835
Intérêts et dividendes	32 297	34 600
	181 198	170 431
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 11)	189 042	165 723
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	53 486	51 030
	242 528	216 753
Sorties nettes de fonds liées à l'exploitation	(61 330)	(46 322)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	544 399	335 734
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	4 567	8 549
	548 966	344 283
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	386 997	310 988
Acquisition d'immobilisations	3 188	2 432
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	2 252	-
	392 437	313 420
Rentrées nettes de fonds liées à l'investissement	156 529	30 863
Augmentation (diminution) des espèces pendant l'exercice	95 199	(15 459)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	49 491	64 950
Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice	144 690 \$	49 491 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

1. Autorité et nature des activités

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (qui exploite selon le nom de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et le *Tribunal d'appel des accidents au travail*, la *Loi sur les accidents du travail* et la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* puisque Travail sécuritaire NB ne contrôle pas la caisse d'indemnisation établie en vertu de cette *Loi*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 17 mai 2017.

2. Principales conventions et pratiques comptables

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées pour assurer que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2016, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; il est exposé ou a droit à des rendements variables de l'entité; et il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les quotes-parts dans l'actif net au 31 décembre 2016 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 82,48 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 16,56 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 0,96 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

c) Nouvelles normes comptables

Modifications futures de normes comptables et de la présentation de l'information financière

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

en vigueur au cours des prochains exercices. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme.

Le Conseil a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers*, IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et IFRS 16 *Contrats de location*. Les IFRS 9 et 15 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil travaille également à des modifications à IFRS 4 *Contrats d'assurance*. L'incidence des modifications ne peut pas être déterminée à l'heure actuelle. IFRS 17 *Contrats d'assurance* sera publié au cours de la première moitié de 2017.

d) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

e) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

f) Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations est calculé en fonction des masses salariales réelles ou estimatives déclarées par l'employeur, ou des cotisations arbitraires déterminées par Travail sécuritaire NB. Des taux de cotisation distincts sont établis pour chaque classification d'industries. Une provision pour créances douteuses est prévue dans le cas de cotisations à recevoir déterminée selon la meilleure estimation de la direction.

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. La créance est déterminée à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et les cotisations réelles reçues est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

g) Placements

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de Travail sécuritaire NB, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.

2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

h) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

i) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

j) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain de par sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Le personnel actuariel interne de Travail sécuritaire NB calcule le passif au titre des prestations, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires. Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers consolidés.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise, qui tiennent pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure. Dans la mesure du possible, et quand il est jugé plus approprié, une évaluation séquentielle par prestation accordée est utilisée. Des techniques plus générales sont utilisées pour estimer les paiements futurs. Toutefois, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus de Travail sécuritaire NB qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;

2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

- des modifications apportées aux politiques de Travail sécuritaire NB qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaires. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident. Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

k) Engagements recouvrables au titre des prestations et employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers consolidés tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument les coûts directs de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers consolidés comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la loi fédérale intitulée la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou par la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par les employeurs tenus personnellement responsables lorsqu'ils seront acquittés, un recouvrement compensatoire correspondant aux engagements au titre des prestations figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés de la Couronne doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à Travail sécuritaire NB qui constituera une garantie.

l) Contrats de location simple

Travail sécuritaire NB a des obligations continues en vertu de contrats de location simple pour certains locaux à bureaux. Les paiements de location sont présentés dans les résultats d'exploitation à titre de charges selon une méthode linéaire pendant la durée du contrat de location.

m) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque bilan et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans les revenus de placement.

Au 31 décembre 2016, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

n) Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2017 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

Attention

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

2. Principales conventions et pratiques comptables (suite)

o) Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB

Un total de 6,9 millions de dollars (2015 – 6,6 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

p) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2016, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

q) Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2016 se chiffre à 112,1 % (2015 – 123,2 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

3. Hypothèses et méthodes actuarielles

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des prestations en attente d'une décision présentés dans les états financiers consolidés et les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des versements de prestations futurs. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2016			2015		
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)
Taux de rendement brut	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %
Inflation – premier exercice	1,40 %	5,25 %	3,25 %	1,49 %	5,25 %	3,25 %
– deuxième exercice	2,25 %	5,25 %	3,25 %	2,25 %	5,25 %	3,25 %
Taux de rendement net – premier exercice	4,61 %	0,79 %	2,75 %	4,53 %	0,79 %	2,75 %
– exercices subséquents	3,75 %	0,79 %	2,75 %	3,75 %	0,79 %	2,75 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Maladies professionnelles	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

3. Hypothèses et méthodes actuarielles (suite)

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à très long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios possibles, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour les 15 premiers exercices de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'analyse la plus récente effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 2,25 %.

Taux d'inflation des paiements médicaux

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 3,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux d'inflation d'autres paiements

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 1,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux de rendement net des prestations indexées à l'IPC

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à court terme et pour les sept premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à long terme car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net des autres types de prestations indexées à l'IPC et pour les autres durées est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des paiements médicaux

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des autres paiements

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

3. Hypothèses et méthodes actuarielles (suite)

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a déterminé qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, effectuée en 2015, a démontré qu'une provision de 6,0 % était raisonnable. Cette dernière est réputée comprendre une provision pour les frais d'administration relativement à ces réclamations. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 6,0 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées dans les pages précédentes. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau à la prochaine page présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

3. Hypothèses et méthodes actuarielles (suite)

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2016 (en milliers)		2015 (en milliers)	
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux de rendement brut	(100 465) \$	120 800 \$	(80 175) \$	96 217 \$
Taux général d'inflation à long terme	104 586	(86 444)	82 841	(68 498)
Taux d'inflation médicale	58 271	(45 457)	48 017	(37 321)

4. Réclamations – Politiques et procédures en matière de gestion des risques

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures pour gérer ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- un système de suivi qui exige l'établissement des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

4. Réclamations – Politiques et procédures en matière de gestion des risques (suite)

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 8 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

5. Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 89 millions de dollars (2015 – 0 \$) qui faisaient la transition d'un portefeuille de placement à revenu fixe à court terme à des obligations ordinaires, ainsi que la composante opportuniste mondiale décrite à la note 7 au 31 décembre 2016. Cette transition a pris fin le 3 janvier 2017. Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 4,4 millions de dollars réservés en vue de l'investissement dans des initiatives de santé et de sécurité au travail.

6. Créances

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Cotisations facturées	811 \$	1 145 \$
Cotisations non facturées	4 308	4 159
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	5 734	5 485
Employeurs tenus personnellement responsables – dépôts	(1 534)	(1 534)
Autres	2 000	1 789
	11 319 \$	11 044 \$

7. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Juste valeur		Juste valeur
i) Portefeuille de placement		
Contrats de change à terme	3 714 \$	(12 577) \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	209 627	243 440
Actions		
Canadiennes	210 852	183 401
Américaines	182 534	193 930
Non nord-américaines	227 271	272 570
Total des actions	620 657	649 901
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	55 295	64 987
Biens immobiliers	187 192	199 253
Infrastructure	88 211	87 409
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	330 698	351 649
Rendement absolu		
Opportuniste mondial ¹	60 688	71 003
	1 225 384 \$	1 303 416 \$

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2016, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 4,4 % (2015 – 13,5 %); actions non nord-américaines, 34,4 % (2015 – 29,8 %); instruments à revenu fixe, 20,4 % (2015 – 27,2 %); stratégies de rendement absolu, 20,5 % (2015 – 19,0 %); et espèces, 20,3 % (2015 – 10,6 %).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

7. Placements (suite)

ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

Portefeuille de placement	2016 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	3 714 \$	– \$	3 714 \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	209 627	–	–	209 627
Actions				
Canadiennes	210 852	–	–	210 852
Américaines	182 534	–	–	182 534
Non nord-américaines	227 271	–	–	227 271
Total des actions	620 657	–	–	620 657
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	55 295	–	–	55 295
Biens immobiliers	165 796	–	21 396	187 192
Infrastructure	–	–	88 211	88 211
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	221 091	–	109 607	330 698
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	60 688	–	–	60 688
	1 112 063 \$	3 714 \$	109 607 \$	1 225 384 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

7. Placements (suite)

	2015 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placement				
Contrats de change à terme	– \$	(12 577) \$	– \$	(12 577) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	243 440	–	–	243 330
Actions				
Canadiennes	183 401	–	–	183 401
Américaines	193 930	–	–	193 930
Non nord-américaines	272 570	–	–	272 570
Total des actions	649 901	–	–	649 901
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	64 987	–	–	64 987
Biens immobiliers	198 760	–	493	199 253
Infrastructure	–	–	87 409	87 409
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	263 747	–	87 902	351 649
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	71 003	–	–	71 003
	<u>1 228 091 \$</u>	<u>(12 577) \$</u>	<u>87 902 \$</u>	<u>1 303 416 \$</u>

iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	87 902 \$	18 431 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	26 930	57 138
Vente de placements de niveau 3	(13 000)	–
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	1 663	1 964
Dépenses	(11)	(10)
Gains matérialisés	2	144
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	6 121	10 235
Solde, fin de l'exercice	109 607 \$	87 902 \$

Les trois placements suivants sont classés comme un niveau 3 : (1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 52,8 millions de dollars (2015 – 40,5 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2016. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans. (2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 35,4 millions de dollars (2015 – 46,9 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions. Le fonds est classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. (3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 21,4 millions de dollars (2015 – 493 milliers de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2016. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de neuf ans, qui a commencé le 22 août 2014.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

7. Placements (suite)

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
iv) Revenu de placements		
Intérêts et dividendes	28 164 \$	31 964 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(3 458)	(26 161)
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	51 490	78 165
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	16 291	(10 677)
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	18 057	(12 936)
	110 544	60 355
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(5 392)	(4 993)
	105 152 \$	55 362 \$

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 s'est chiffré à 9,16 % (4,30 % en 2015).

v) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB est détenue sous forme de fonds en gestion commune. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Obligations ordinaires	209 627 \$	243 440 \$
Obligations à rendement réel	55 295	64 987
Actions non nord-américaines	49 006	62 630
Biens immobiliers	187 192	199 253
Infrastructure	88 211	87 409
Opportuniste mondial	60 688	71 003

vi) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée et de la mise en commun de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers consolidés présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, sauf le placement dans WorkSafeNB Investments Limited, qui est consolidé (voir la note 2). La part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds en gestion commune était de 82,48 % au 31 décembre 2016 (2015 – 84,83 %). En 2016, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 20 781 \$ (2015 – 237 337 \$) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et des honoraires de 18 088 \$ (2015 – 10 057 \$) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2016 se chiffrent à 69,2 millions de dollars (2015 – 102,3 millions de dollars).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

8. Gestion du risque financier

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2016.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

i) Risque de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

ii) Risque de marché

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

	2016 (en milliers)		2015 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(13,4 %)	(26,8 %)	(13,6 %)	(27,3 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(29 947) \$	(59 967) \$	(26 016) \$	(52 071) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(11,5 %)	(23,1 %)	(11,4 %)	(22,8 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(21 497) \$	(42 960) \$	(23 425) \$	(46 783) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(13,5 %)	(27,0 %)	(13,5 %)	(26,9 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(23 937) \$	(47 806) \$	(27 165) \$	(54 231) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(16,6 %)	(33,3 %)	(17,3 %)	(34,5 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(9 889) \$	(19 777) \$	(11 962) \$	(23 898) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P/TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

8. Gestion du risque financier (suite)

iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2016, le risque de Travail sécuritaire NB face au dollar américain se chiffrait à 280,9 millions de dollars (2015 – 289,8 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 69,2 millions de dollars (2015 – 70,3 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 58,6 millions de dollars (2015 – 50,2 millions de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 39,6 millions de dollars (2015 – 53,8 millions de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir 50 % de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2016 viennent à échéance au cours des 30 premiers jours de 2017.

Au 31 décembre 2016, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 226,9 millions de dollars (2015 – 246,2 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait un actif de 3,7 millions de dollars (2015 – passif de 12,6 millions de dollars). Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme en attente de 3,7 millions de dollars (2015 – pertes non matérialisées de 12,6 millions de dollars) ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Appréciation de 15 % du dollar canadien	Effet sur l'excédent / le déficit	Effet sur l'excédent / le déficit
CAD / USD	(18 878) \$	(18 704) \$
CAD / EURO	(4 513)	(4 588)
CAD / YEN	(3 823)	(3 271)
CAD / LIVRE STERLING	(3 009)	(3 589)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que Travail sécuritaire NB détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. Travail sécuritaire NB ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

8. Gestion du risque financier (suite)

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

Cote de crédit*	2016		2015	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
AAA	130 378 \$	49,21	157 831 \$	51,17
AA	64 161	24,22	66 484	21,56
A	70 383	26,57	82 489	26,75
BBB	–	–	1 623	0,52
Total	264 922 \$	100,00	308 427 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel, des biens immobiliers et une infrastructure. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section sur les taux d'intérêt qui suit présente les périodes qui restent jusqu'à l'échéance des portefeuilles d'obligations ordinaires et à rendement réel.

vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, dont tous sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à échéance (en milliers)				Total 2015
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus	Total 2016	
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(468) \$	7 129 \$	48 634 \$	55 295 \$	64 987 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	(995)	60 470	150 152	209 627	243 440
	(1 463) \$	67 599 \$	198 786 \$	264 922 \$	308 427 \$

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 0,44 % (2015 – 0,44 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,31 % (2015 – 2,20 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2016, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 18,6 millions de dollars (2015 – 21,9 millions de dollars), soit environ 8,86 % de leur juste valeur (2015 – 8,98 %).

Au 31 décembre 2016, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 8,5 millions de dollars (2015 – 10,1 millions de dollars), soit environ 15,35 % de leur juste valeur (2015 – 15,53 %).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

8. Gestion du risque financier (suite)

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Travail sécuritaire NB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus proactif de gestion de trésorerie qui comprend la prévision continue des flux de trésorerie prévus, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de Travail sécuritaire NB prévoit la répartition de 2 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate. Pour satisfaire aux besoins de liquidité imprévus lorsque les conditions de marché sont défavorables, Travail sécuritaire NB a négocié du crédit de soutien jusqu'à 10 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisé au 31 décembre 2016.

9. Immobilisations

	Terrains et bâtiments (en milliers)	Logiciels et matériel informatique (en milliers)	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives (en milliers)	Véhicules à moteur (en milliers)	2016 Total (en milliers)	2015 Total (en milliers)
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier	7 984 \$	16 490 \$	5 629 \$	410 \$	30 513 \$	28 931 \$
Ajouts	140	2 156	807	95	3 198	2 478
Sorties	–	(2 147)	–	(59)	(2 206)	(896)
Solde au 31 décembre	8 124 \$	16 499 \$	6 436 \$	446 \$	31 505 \$	30 513 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier	(1 738) \$	(14 055) \$	(5 038) \$	(165) \$	(20 996) \$	(19 908) \$
Amortissement	(318)	(1 605)	(343)	(51)	(2 317)	(1 953)
Sorties	–	2 146	–	38	2 184	865
Solde au 31 décembre	(2 056) \$	(13 514) \$	(5 381) \$	(178) \$	(21 129) \$	(20 996) \$
Valeurs comptables						
Au 1 ^{er} janvier	6 246 \$	2 435 \$	591 \$	245 \$	9 517 \$	9 023 \$
Au 31 décembre	6 068 \$	2 985 \$	1 055 \$	268 \$	10 376 \$	9 517 \$

10. Comptes fournisseurs et frais courus

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	18 820 \$	17 773 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2 688	2 691
	21 508 \$	20 464 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

11. Engagements au titre des prestations

i) Historique	2016 (en milliers)				Total	2015
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale		(en milliers)
Solde, début de l'exercice	91 696 \$	605 588 \$	94 018 \$	421 802 \$	1 213 104 \$	1 087 106 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	57 613	51 147	2 006	76 009	186 775	123 610
Accidents des exercices antérieurs	40 840	74 816	(1 671)	76 007	189 992	168 111
	98 453	125 963	335	152 016	376 767	291 721
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	17 131	595	379	16 251	34 356	28 291
Accidents des exercices antérieurs	36 847	58 975	8 830	50 034	154 686	137 432
	53 978	59 570	9 209	66 285	189 042	165 723
Solde, fin de l'exercice	136 171 \$	671 981 \$	85 144 \$	507 533 \$	1 400 829 \$	1 213 104 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

	2016 (en milliers)			2015 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	17 131 \$	40 482 \$	57 613 \$	13 549 \$	23 493 \$	37 042 \$
Invalidité à long terme	595	50 552	51 147	331	26 155	26 486
Prestations de survivant	379	1 627	2 006	199	1 284	1 483
Assistance médicale	16 251	59 758	76 009	14 212	44 387	58 599
	34 356 \$	152 419 \$	186 775 \$	28 291 \$	95 319 \$	123 610 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

11. Engagements au titre des prestations (suite)

iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	1 213 104 \$	1 087 106 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Intérêt sur le passif	64 558	66 091
Paiements et autres transactions	(137 524)	(137 548)
	(72 966)	(71 457)
Solde, avant les rajustements	1 140 138	1 015 649
(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations		
Coûts réels plus (moins) que prévus	35 982	22 824
Paiements réels plus (moins) que prévus	17 102	9 114
Différence entre l'inflation réelle et prévue	(1 951)	(2 428)
Autres pertes (gains) actuariels	(1 193)	(508)
	49 940	29 002
Éléments inhabituels		
Variation des hypothèses économiques	-	19 754
Variation des hypothèses d'évaluation	23 917	(36 591)
Variation des méthodes d'évaluation	-	21 828
Variation des prestations prévues par les politiques	34 415	53 239
Variation découlant de la provision pour les maladies professionnelles	-	14 904
	58 332	73 134
Provision pour les coûts futurs de nouvelles blessures	152 419	95 319
Solde, fin de l'exercice	1 400 829 \$	1 213 104 \$

iv) Accidents des exercices antérieurs

Par suite de l'estimation des engagements au titre des prestations, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations		
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	(1 951) \$	(2 428) \$
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	7 137	22 927
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations de survivant	(1 041)	(692)
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à court terme	23 866	6 534
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à long terme	16 973	(786)
Évolution (favorable) défavorable d'autres coûts	4 957	3 447
Variations attribuables aux éléments inhabituels	58 332	73 134

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

11. Engagements au titre des prestations (suite)

v) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les dix dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulé des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans le bilan.

Année d'accident	2007 (en milliers)	2008 (en milliers)	2009 (en milliers)	2010 (en milliers)	2011 (en milliers)	2012 (en milliers)	2013 (en milliers)	2014 (en milliers)	2015 (en milliers)	2016 (en milliers)	Total (en milliers)
Estimation du coût final des réclamations :											
À la fin de l'année d'accident	203 829 \$	207 975 \$	200 462 \$	203 428 \$	184 192 \$	168 843 \$	202 327 \$	226 047 \$	202 133 \$	313 881 \$	
Une année plus tard	187 921	195 033	188 926	176 741	159 701	201 446	213 020	208 992	273 412		
Deux années plus tard	170 276	183 685	172 132	154 210	187 458	213 282	193 988	265 006			
Trois années plus tard	166 587	173 110	158 550	184 840	194 027	194 748	227 315				
Quatre années plus tard	158 105	159 873	187 436	192 609	175 487	216 876					
Cinq années plus tard	148 603	186 231	194 955	174 130	189 059						
Six années plus tard	174 236	192 705	177 861	207 382							
Sept années plus tard	177 463	172 500	186 992								
Huit années plus tard	160 000	180 039									
Neuf années plus tard	167 762										
Estimation actuelle du coût cumulé des réclamations	167 762	180 039	186 992	207 382	189 059	216 876	227 315	265 006	273 412	313 881	2 227 724
Paiements cumulatifs	(84 040)	(86 157)	(82 735)	(77 448)	(72 960)	(78 633)	(71 683)	(75 086)	(62 150)	(34 891)	(725 783)
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées	83 722	93 882	104 257	129 934	116 099	138 243	155 632	189 920	211 262	278 990	1 501 941
2006 et années antérieures											1 069 156
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées											2 571 097
Actualisation											(1 388 227)
Rente – frais courus											82 714
Maladies professionnelles											74 711
Autres passifs éventuels*											60 534
Total des réclamations en attente d'une décision											1 400 829 \$

*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

12. Cotisations

	2016 (en milliers)		2015 (en milliers)
	Budget*	Réel	Réel
Revenu des cotisations	96 565 \$	97 212 \$	93 588 \$
Intérêts et amendes	600	414	402
Créances irrécouvrables	(500)	(353)	(442)
	96 665 \$	97 273 \$	93 548 \$

13. Employeurs tenus personnellement responsables

	2016 (en milliers)		2015 (en milliers)
	Budget*	Réel	Réel
Revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables	50 600 \$	115 404 \$	66 147 \$
Frais engagés au titre des réclamations :			
Invalidité à court terme et réadaptation	14 600	36 402	17 334
Invalidité à long terme	11 850	40 794	21 030
Prestations de survivant	700	(79)	1 276
Assistance médicale	15 600	29 925	19 452
	42 750	107 042	59 092
Administration	7 850	8 362	7 055
	50 600 \$	115 404 \$	66 147 \$

14. Administration

	2016 (en milliers)		2015 (en milliers)
	Budget*	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	36 096 \$	34 946 \$	32 822 \$
Amortissement	2 200	2 300	1 924
Frais professionnels	3 690	4 153	2 804
Ressources matérielles et communications	2 452	2 143	1 801
Exploitation des immeubles	3 758	3 275	2 766
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	1 816	1 254	1 141
Éducation et formation	1 291	665	629
Investissement dans la santé et la sécurité	–	302	255
Autres frais	1 493	1 146	1 060
	52 796	50 184	45 202
Répartition aux frais d'assistance médicale	(1 600)	(1 437)	(1 472)
	51 196 \$	48 747 \$	43 730 \$

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts que Travail sécuritaire NB a engagés par l'entremise de son centre de rééducation. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

*Non vérifié

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

15. Obligations prévues par la loi

Bien que Travail sécuritaire NB ne participe pas au processus d'établissement du budget pour les défenseurs des travailleurs et des employeurs, il est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs.

Travail sécuritaire NB a également offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

	2016 (en milliers)		2015 (en milliers)
	Budget*	Réel	Réel
Défenseurs des travailleurs	1 349 \$	1 046 \$	1 147 \$
Défenseurs des employeurs	366	385	340
	1 715	1 431	1 487
New Brunswick Construction Safety Association	300	300	300
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	190	190	190
Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick	210	210	200
	700	700	690
Tribunal d'appel des accidents au travail	2 000	1 271	1 500
	4 415 \$	3 402 \$	3 677 \$

16. Engagements

Les montants minimums futurs exigés aux termes de contrats de location simple :

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Dans moins d'un exercice	729 \$	596 \$
Dans plus d'un exercice, mais moins de cinq	2 297	1 928
Dans plus de cinq exercices	-	49
	3 026 \$	2 573 \$

17. Opérations entre parties apparentées

Entités publiques

Les présents états financiers consolidés contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Le tableau qui suit indique la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)
Salaires et autres charges sociales à court terme	1 191 \$	1 114 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	114	122
	1 305 \$	1 236 \$

*Non vérifié

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2016

18. Régime de retraite des employés

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- pour le service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- pour le service après le 1^{er} janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facile à déterminer pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite équivaut à 3,71 \$ millions de dollars (2015 – 3,55 \$ millions de dollars).

19. Passifs éventuels

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

20. Budget

Les chiffres du budget de 2016 présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et n'ont pas été vérifiés.

21. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres de 2015 qui sont présentés à titre de comparaison ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées pendant l'exercice courant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
ACTIF					
Espèces et équivalents d'espèces	144 690 \$	49 491 \$	64 950 \$	61 906 \$	16 611 \$
Créances et autres	11 319	11 044	10 005	10 491	10 821
Engagements recouvrables au titre des prestations	221 773	160 085	138 246	132 883	128 377
Placements	1 225 384	1 303 416	1 301 676	1 256 021	1 156 485
Immobilisations	10 376	9 517	9 023	9 115	9 485
	1 613 542 \$	1 533 553 \$	1 523 900 \$	1 470 416 \$	1 321 779 \$
PASSIF ET SOLDE DU FONDS					
Comptes fournisseurs et frais courus	21 508 \$	20 464 \$	20 843 \$	20 240 \$	19 456 \$
Engagements au titre des prestations	1 400 829	1 213 104	1 087 106	1 043 463	1 023 620
Total du passif	1 422 337	1 233 568	1 107 949	1 063 703	1 043 076
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB	171 804	286 605	412 946	406 308	278 703
Participations ne donnant pas le contrôle	19 401	13 380	3 005	405	–
	191 205	299 985	415 951	406 713	278 703
	1 613 542 \$	1 533 553 \$	1 523 900 \$	1 470 416 \$	1 321 779 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2016.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION
Exercice terminé le 31 décembre

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
REVENUS					
Cotisations	97 273 \$	93 548 \$	98 500 \$	115 860 \$	139 303 \$
Placements	105 152	55 362	104 198	175 944	111 152
Employeurs tenus personnellement responsables	115 404	66 147	48 528	42 121	25 292
	317 829	215 057	251 226	333 925	275 747
DÉPENSES					
Frais engagés au titre des réclamations					
Invalidité à court terme et réadaptation	98 453	52 343	42 975	33 030	29 046
Invalidité à long terme	125 963	122 252	50 301	53 507	29 342
Prestations de survivant	335	12 626	10 961	5 693	7 670
Assistance médicale	152 016	104 500	95 534	71 149	66 530
	376 767	291 721	199 771	163 379	132 588
Administration	48 747	43 730	41 356	40 031	39 215
Obligations prévues par la loi	3 402	3 677	1 553	1 301	1 357
Tribunal d'appel	–	438	1 564	1 660	1 548
	52 149	47 845	44 473	42 992	42 120
Total des dépenses	428 916	339 566	244 244	206 371	174 708
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(111 087) \$	(124 509) \$	6 982 \$	127 554 \$	101 039 \$
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice attribuable à :					
Travail sécuritaire NB	(114 801)	(126 341)	6 638	127 605	101 039
Participations ne donnant pas le contrôle	3 714	1 832	344	(51)	–
	(111 087) \$	(124 509) \$	6 982 \$	127 554 \$	101 039 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2016.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU SOLDE DU FONDS
Exercice terminé le 31 décembre

	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
Travail sécuritaire NB					
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB, début de l'exercice	286 605 \$	412 946 \$	406 308 \$	278 703 \$	177 664 \$
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(114 801)	(126 341)	6 638	127 605	101 039
Solde du fonds de Travail sécuritaire NB, fin de l'exercice	171 804 \$	286 605 \$	412 946 \$	406 308 \$	278 703 \$
Participations ne donnant pas le contrôle					
Solde du fonds des participations ne donnant pas le contrôle, début de l'exercice	13 380 \$	3 005 \$	405 \$	– \$	– \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	4 541	8 543	2 930	456	–
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(2 234)	–	(674)	–	–
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	3 714	1 832	344	(51)	–
Solde du fonds des participations ne donnant pas le contrôle, fin de l'exercice	19 401 \$	13 380 \$	3 005 \$	405 \$	– \$
Total du solde du fonds					
Total du solde du fonds, début de l'exercice	299 985 \$	415 951 \$	406 713 \$	278 703 \$	177 664 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	4 541	8 543	2 930	456	–
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(2 234)	–	(674)	–	–
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(111 087)	(124 509)	6 982	127 554	101 039
Total du solde du fonds, fin de l'exercice	191 205 \$	299 985 \$	415 951 \$	406 713 \$	278 703 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2016.